



REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue LES TISONS, Numéro spécial – septembre 2025
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue LES TISONS, Numéro spécial, septembre 2025
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

Revue LES TISONS, Numéro spécial, septembre 2025

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

<http://www.revuelestisons.bf>

revuelestisons.ujkz@gmail.com

lestisons@revuelestisons.bf

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7524

s/c Université Joseph KI-ZERBO

BV 30053 OUAGA 1200 Logements

10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso

Numéros déjà parus

- Revue LES TISONS*, No 0003, juin 2025 ;
Revue LES TISONS, Numéro spécial, mars, Actes du séminaire
FSHSE, ULSHS Bamako, 2025 ;
Revue LES TISONS, No 0002, décembre 2024 ;
Revue LES TISONS, No 0001, juin 2024 ;
Revue LES TISONS, Numéro spécial, Vol.1 et 2, janvier 2024 ;
Revue LES TISONS, No 0000, Vol.1 et 2, décembre 2023.

Présentation de la revue

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, *Professeur titulaire de philosophie* à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrique des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

Mode de soumission et de paiement

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : estisons@revuelestisons.bf; revuelestisons.ujkz@gmail.com.

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille

(30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

Considération éthique

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

Normes éditoriales

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^e session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des

comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogenes*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de

L'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

Direction de publication

Directeur : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Directeur adjoint : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

Secrétariat de rédaction

Secrétaire : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Membres : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

Comité de lecture

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso);

Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso);

Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Firmin GOUBA, MC, Philosophe, IPERMIC/Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gninlnan Hervé COULIBALY, MA, Sociologue, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire) ;

Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Jérémi ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso);

Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso);

Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso);

Dr R. U. Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Rasmata BAKYONO/NABALOUM, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO ((Burkina Faso);

Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso);

Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Serge SAMANDOULGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso);

Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

Comité scientifique international

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso);

Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun);

Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin);

Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique);

Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun);

Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique);

Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada);

Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France);

Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada);

Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique);

Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo);

Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso) ;

Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Sébastien YUGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali);

Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire);

Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo);

Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun);

Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire);

Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali);

Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire);

Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France);

Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal);

Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali);

Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal);

Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique);

Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France);

Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ;

Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

Entre volontarisme et réalisme : à propos de la pensée du Président Thomas Sankara sur l'annulation de la dette

Between voluntarism and realism: on President Thomas Sankara's thoughts on debt cancellation

Soumission : 14/07/2025 - Acceptation : 26/09/2025

SANGARÉ Salifou, *Docteur*
Centre national de la Recherche
Scientifique et technologique
(CNRST) Burkina Faso
slifsangare@yahoo.fr

Résumé : Au début des années 1980, le Leader de la Révolution burkinabè et Président du Faso, Thomas Noel Isidore Sankara communément appelé "Thomas Sankara" récusait la dette publique extérieure des pays africains ou pays en voie de développement (PED). Cette dette, située au cœur des relations entre les États du Nord et les PED, selon lui, procède d'un malentendu, à la fois, historique, économique et politique qui a des effets pervers sur la vie économique et sociale des seconds. En la dénonçant, Thomas Sankara inaugure une nouvelle approche des relations Nord-Sud. Le discours de Thomas Sankara sur la dette publique extérieure des PED se fonde sur une approche qui mêle volontarisme et réalisme en ce sens qu'il vise à libérer les PED de l'emprise de l'endettement public en mettant l'accent sur les intérêts nationaux. L'article analyse l'action publique de Thomas Sankara consécutive à son refus de rembourser la dette publique extérieure de son État.

Mots-clés : Dette, flux financiers, aide publique au développement, développement autocentré, politique étrangère

Abstract: *In the early 1980s, the leader of the Burkinabe Revolution and President of Burkina Faso, Thomas Noel Isidore Sankara, commonly known as "Thomas Sankara," rejected the external public debt of African countries and developing countries. This debt, which lies at the heart of relations between Northern countries and*

developing countries, was, in his view, the result of a historical, economic, and political misunderstanding that had adverse effects on the economic and social life of the latter. By denouncing it, Thomas Sankara inaugurated a new approach to North-South relations. Thomas Sankara's discourse on the external public debt of developing countries is based on an approach that combines voluntarism and realism in that it aims to free developing countries from the grip of public debt by emphasizing national interests. The article analyzes Thomas Sankara's public action following his refusal to repay his country's external public debt.

Keywords: *Debt, financial flows, official development assistance, self-centered development, foreign policy*

Pour citer cet article

SANGARÉ Salifou, 2025, « Entre volontarisme et réalisme : à propos de la pensée du Président Thomas Sankara sur l'annulation de la dette », *Revue LES TISONS*, Numéro spécial, septembre, pp. 447-500.

Introduction

Je voudrais qu'à cet instant nous puissions parler de cette autre question qui nous tiraille : la question de la dette, la question de la situation économique de l'Afrique. Autant que la paix, elle est une condition importante de notre survie. Et c'est pourquoi j'ai cru devoir vous imposer quelques minutes supplémentaires pour que nous en parlions. Nous sommes étrangers à la dette. Nous ne pouvons donc pas la payer (...). La dette ne peut pas être remboursée parce que d'abord, si nous ne payons pas, nos bailleurs de fonds ne mourront pas. Soyons-en sûrs. Par contre, si nous payons, c'est nous qui allons mourir. Soyons-en sûrs également (T. Sankara, 1987, p. 2).

C'est par ces propos chocs que le révolutionnaire burkinabè, Thomas Sankara²⁷ dénonçait la dette des États africains et appelait

²⁷ Le leader de la Révolution burkinabè d'août 1983, le Président Thomas Noël Isidore Sankara, communément appelé « Thomas Sankara », tenait ces propos à la tribune du sommet des chefs d'États de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) le 29 juillet 1986

ses homologues à la constitution d'une coalition de refus de son remboursement. Selon le Président Thomas Sankara (1987, p. 2)²⁸, sa position sur cette question n'est ni personnelle ni isolée. Elle n'est pas non plus celle d'un jeune Leader révolutionnaire africain inexpérimenté. Elle est « objective et obligée, car d'autres dirigeants politiques du Nord comme du Sud, des révolutionnaires comme des non-révolutionnaires, des hommes comme des femmes, l'ont défendue ».

La dette récusée est la dette publique extérieure des États c'est-à-dire, l'ensemble des emprunts d'argent effectués par ces derniers et garantie sur un long terme auprès des États occidentaux et/ou des Institutions financières internationales (IFI) (G. Daudin et B. Ventelou, 2003 ; G. Azoulay, 2011 ; T. Pairault, 2024). Cette dette est composée des emprunts bilatéraux (emprunts auprès d'un Etat tiers ou une institution privée, comme une banque du Nord ou le marché financier international) et multilatéraux (emprunts auprès des IFI, principalement la Banque Mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI). C'est de cette dette publique qu'il est question dans la présente réflexion.

Le discours institutionnel soutient que les premiers flux financiers constitutifs de la dette des États africains remontent à l'aide publique au développement (APD), c'est-à-dire, « l'activité par laquelle des pays transfèrent vers d'autres pays des ressources publiques en vue de contribuer à leur développement » (O. Charnoz et M. Severino, 2007, p. 1 ; J. M. Servet, 2010, pp. 2 s.). Ainsi s'ouvre l'ère de l'assistance technique et l'aide financière par lesquelles, les USA incitent les banques privées occidentales et les IFI, notamment la BM et le FMI avec lesquelles ils entretiennent des relations de partenariat depuis le plan Marshall (1947-1948), à prêter, sous forme d'aide, aux États d'Afrique, des ressources financières pour moderniser leurs appareils d'exportation de produits et de se

²⁸Il s'agit de Madame la Première Ministre norvégienne de l'époque, du Président de la République française, François Mitterrand, du Président de la République de Côte-d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, et du Leader de la Révolution cubaine, Fidel Castro.

connecter au marché mondial. Ce sont les « Eurodollars » (D. Millet et É. Toussaint, 2002, p. 48 ; É. Berr, 2007, p. 7).

Ces prêts constituent la partie multilatérale de la dette des États africains. Les seconds flux financiers constitutifs de la dette des États d’Afrique sont apparus avec le « choc pétrolier » de 1973 qui a, d’une part, généré pour les pays producteurs de pétrole d’énormes revenus économiques qu’ils ont placés dans les banques occidentales qui à leur tour, les ont prêtés aux pays africains : ce sont les « pétrodollars » et, d’autre part, une récession économique et un chômage de grande ampleur dans les pays occidentaux.

En guise de solution à cette situation, les États occidentaux adoptent des politiques anti-inflationnistes qui a consisté à proposer à ceux d’Afrique, un mécanisme de dons sous forme de prêts d’État à État et par lequel, les États recevant de l’argent s’engagent à acheter des marchandises ou des services auprès des industries du pays prêteur : telle est « la dette liée » (D. Millet et É. Toussaint, 2002, pp. 47-48) qui constitue également la partie bilatérale de la dette des États d’Afrique.

Le refus du Président Thomas Sankara peut surprendre. Elle est même paradoxale dans la mesure où il avait besoin de l’appui extérieur pour financer le développement de son pays. À titre illustratif, « la Haute-Volta reste dépendante de l’aide internationale qui, au total, a atteint 198 millions de dollars en 1982. À elle seule, l’aide publique française s’élevait à 460 millions de francs en 1983, représentant près de 42 % du budget voltaïque » (L. Zecchini, 1984, cité par J. Ziegler et P. Rapp, 1986, p. 81). Dès lors, quelle est la légitimité de ce refus de rembourser de la dette qui est un engagement contractuel, une obligation morale ? Cette question est au cœur de la présente réflexion sur la pensée de Thomas Sankara entendue comme l’ensemble de ses idées structurant son action sur la question de la dette.

La dette des États participe des flux internationaux c’est-à-dire, « les formes de mobilité des biens, des capitaux, des informations, des échanges d’idées, des technologies, des services et des personnes » (D. Bigo, 2015, p. 722). L’analyse de cette abondante

littérature montre que les emprunts publics sont une pratique régulière, courante voire, normale car, « de tous les temps les États ont fait recours à cette pratique d'emprunt de capitaux étrangers » (O. Charmoz et M. Severino 2007, pp. 4 et sq.) même si la circulation des flux financiers internationaux n'a pas toujours obéi à la même logique ni visé le même objectif, la même finalité. Dans ce sens, Jean Yves Grenier (2012, p. 18) reconnaît avec Paul Leroy Beaulieu que « la faculté pour un État de contracter des emprunts est un bien, un bien incontestable à condition qu'ils soient bien employés ». L'endettement public permet aux États d'entreprendre leurs projets sans disposer d'un capital de départ (N. Sarthou-Lajus 2012, pp. 7-13). Il est, pour les pays à faible revenu (PFR), dont l'épargne locale est généralement insuffisante, le principal moyen de financer leur développement (S. Chauvin et V. Golitin, 2010, p. 2)²⁹

Selon Fernand Braudel (1985), le système de la dette est constitutif du capitalisme européen, qui, entre les XII^{ème} et XVII^{ème} siècles, s'est formé en se fondant sur l'endettement des différentes parties du monde. À la faveur de son expansion commerciale et coloniale, l'Europe a pu constituer autour d'elle et à son seul bénéfice, une « économie-monde », c'est-à-dire, « une formation socio-spatiale caractérisée par un centre qui accumule richesses, pouvoir, savoir et culture et une hiérarchie de zones périphériques de moins en moins développées au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre » (F. Braudel, 1985, p. 52). Au cœur de cette « économie-monde » que Nicolas Sersiron (2014, p. 22), analyse comme « un centre qui domine des périphéries asservies », se situe la dette des États notamment ceux des PED.

La problématique de la dette est marquée par la polémique entre les partisans du remboursement et ceux qui militent pour son annulation. Trois arguments sont avancés par les premiers pour soutenir leur position : l'argument moral, celui politique et l'argument économique.

²⁹ Selon ces auteurs, l'épargne locale se situe dans l'ordre de 22,7 % du PIB, en moyenne, pour l'Afrique subsaharienne (ASS) en 2008, contre 47,7 % pour les pays d'Asie.

Au plan moral, la dette doit être remboursée pour ne pas encourager les pays qui ne tiennent pas leurs engagements. Dans ce sens, une annulation favoriserait les mauvais payeurs et augmentera à l'avenir le risque de non-remboursement ; toute chose qui accroîtrait la réticence des créanciers qui demanderont des primes de risques plus élevées (M. Raffinot, 2002).

Au plan politique la dette ne peut pas être annulée parce que dirigeants des pays du Sud sont responsables de la mauvaise gestion des fonds prêtés à leurs pays et partant, de la crise de la dette. Par voie de conséquence, « il faut éviter à tout prix de reproduire les comportements irresponsables et de cautionner, d'une manière ou d'une autre la gestion peu rigoureuse des fonds octroyés par le passé » (W. Easterly, 2002, p. 127) qui naitraient d'une annulation de la dette.

Au plan économique, le remboursement de la dette est indispensable à la pérennité des fonds et du système afin de financer d'autres États qui en éprouvent le besoin. Du reste, les différents programmes et mécanismes d'allègement de la dette des PED impulsés depuis 1989 par la BM et le FMI, en faveur des PED constituent des mesures d'appoint à leurs économies afin qu'ils puissent rembourser leurs dettes (W. Easterly, 2002).

En effet, le Plan Brady plus connu sous l'appellation « le Consensus de Washington » et les initiatives qui l'accompagnent³⁰, constituent des réponses à la crise de la dette (J. Sgard, 2002 ; P.

³⁰ Le sommet de Venise du G7 en 1987 a appelé pour un soulagement des paiements d'intérêt pour les pays à faible revenu. En 1988, le sommet de Toronto a mis en place un ensemble d'options dans ce but : annulation partielle, recul du terme de la dettes, abaissement des taux d'intérêt... Parallèlement, pour aider les pays pauvres d'Afrique, la BM a mis en place un Programme Spéciale d'Assistance (PSA) et le FMI a complété ce PSA par une Facilité Renforcée d'Ajustement Structurel (FRAS). Ces programmes de soulagement ont été suivi par deux décennies de mesures de réduction de dette de plus en plus audacieux : les rencontres du G7 (1990 Houston, 1991 Londres), les réunions du Club de Paris (l'union des principaux pays prêteurs - Novembre 1993, Décembre 1994). Ces efforts ont culminé dans l'annonce en septembre 1996 par la BM et le FMI de l'Initiative de Dette pour les pays les plus endettés qui permettait les pays les plus pauvres de quitter une fois pour toutes le processus de rééchelonnement des dettes et de résumer des relations normales avec la communauté financière.

Norel, 1990 ; J.C, Berthélémy et E. Girardin, 1991), car ils visent, d'une part, à assainir les finances publiques des États, dégager de l'épargne publique aux fins de rembourser leurs dettes et, d'autre part, à attirer les investissements pour impulser leur développement. L'initiative pays pauvres très endettés (PPTÉ) dont les conditions d'application ont été améliorées en 1996 (consolidée en 2005) portant sur la dette multilatérale qui, jusque-là, était insusceptible d'allègement encore moins d'annulation, illustre le processus de réduction de la dette des PFR par l'abaissement des seuils de soutenabilité de celle-ci.

L'abaissement des seuils de soutenabilité permet aux pays débiteurs de développer des activités exportatrices générant les devises nécessaires pour faire face à leurs engagements. C'est dans ce sens que Kadjidia Idlemouden (2009), soutient qu'avec cette initiative, l'argument du « fardeau virtuel de la dette » ou surendettement (« Debt Over Hang ») avancé par les partisans de l'annulation de celle-ci, ne peut plus prospérer car on ne parle de fardeau virtuel de la dette que « s'il existe une probabilité non nulle que le pays débiteur soit incapable, dans un futur, d'assurer le remboursement de son emprunt (le montant du remboursement étant supérieur à sa capacité de paiement) » (K. Idlemouden, 2009, p. 10).

En effet, suivant « la courbe de Lafter de la dette » qui établit une corrélation entre la valeur nominale de la dette et sa valeur sur le marché, (P. R. Kruman 1988b ; K. A. Froot, 1989 ; J. D. Sachs, 1988), la soutenabilité désigne la situation dans laquelle le débiteur honore ses engagements. Le *Debt Over Hang* n'est donc pas synonyme de soutenabilité car, « il est un comportement d'aléa moral provoqué par la situation d'endettement qui freine l'investissement et provoque le défaut de paiement » (K. Idlemouden, 2009, p. 10). Autrement dit, le phénomène de l'aléa moral est le fait du débiteur qui, au-delà d'un certain niveau d'endettement extérieur, est tenté à faire défaut, c'est-à-dire à réduire ses investissements dans le but de diminuer le montant de son transfert. Or, pareil comportement à terme, nuit à la croissance. (K. Idlemouden, 2009, pp. 11-12).

L'éventualité d'un surendettement n'est envisageable que pour les pays dont les titres de la dette sont cotés sur le marché. Or, cela n'est pas le cas des PFR.

En effet, contrairement aux pays à revenus intermédiaires (PRI) dont l'endettement public est constitué, dans sa quasi-totalité, de la dette commerciale et des investissements directs étrangers (IDE), la structure de la dette des PFR est entièrement composée de l'ADP, c'est-à-dire de prêts concessionnels, de dons et de fonds extérieurs peu coûteux. L'impact du service de la dette, (le poids de la dette en termes de remboursement) est donc effectif sur le développement économique des PRI (K. Idlemouden, 2009, pp. 33-34). Ces pays sont « plus vulnérables aux chocs et donc susceptibles d'être touchés par une crise d'endettement et toute instabilité interne peut constituer une menace pour la sphère financière internationale » (K. Idlemouden, 2009, p. 8).

En revanche, il n'est pas établi que la dette ait un impact négatif sur le développement économique des PFR. (K. Idlemouden, 2009, p. 6). La crise atypique de la dette qui frappe les PFR, doit donc être considérée comme des situations de défaut de paiement de la part de ces derniers au regard du degré de « concessionnalité » des financements qui leur sont accordés.

L'hypothèse selon laquelle les allègements de la dette peuvent agir sur la croissance par le biais des investissements n'est pas vérifiée dans la mesure où il n'existe pas une relation causale entre l'annulation de la dette et la relance de croissance. Bien au contraire, « la croissance est un préalable nécessaire, à la fois à la soutenabilité de la dette mais également à la lutte contre la pauvreté » (K. Idlemouden, 2009, p. 246).

Plus de deux décennies après la prise de position de Thomas Sankara, les partisans du non-remboursement de la dette estiment pour plusieurs raisons que la dette des PED doit être annulée. Juridiquement, la dette des PED ne doit pas être remboursée parce qu'elle est odieuse, (*Odious Debt*), illégitime.

Forgée dans le droit international par Alexandre Nahum Sack (1927), la doctrine de la dette odieuse constitue le sujet d'analyses

juridiques élaborées par de nombreux experts, universitaires ainsi que les institutions internationales (S. Michalowski, 2009 ; S. Bonilla, 2011 ; M. Waibel, 2013 ; O. Lieneau, 2014 ; J. King, 2016 ; M. L. Faratolli, 2015 ; É. Toussaint, 2017).

Elle énonce que « la dette souveraine encourue sans le consentement des populations et sans bénéfice pour elles ne doit pas être transférée à l'Etat successeur, en particulier si les créanciers avaient connaissance de cet état de fait » (M. Kremer et S. Jayachandran, 2002, p. 36). Dans ce sens, les dettes coloniales (D. Graeber, 2013 ; M. L. Faratolli et alii., 2014 ; E. Toussaint, 2017 ; M. Diakité, 2020 ; M. Parkin, P. Gonzalez et R. Bade, 2010) tout comme celles octroyées dans le cadre de l'endiguement du communisme (*Containment*) (M. Lefebvre, 2004, pp. 29-36 ; N. Sersiron, 2014, p.68 ; I. Ouédraogo, 2016, p. 7), sont odieuses parce que, d'une part, elles ont été contractées sans le consentement des population et pas dans leur intérêt encore moins pour des projets rentables pour leurs pays.

D'autre part, ces prêts ont été parfois octroyées avec la complicité des puissances créancières et des IFI qui ne se préoccupaient guère de l'utilisation des fonds pour peu qu'elle participe au renforcement de la zone d'influence américaine. (D. Millet et E. Toussaint, 2002, pp. 50-5 ; II ; J. Stiglitz, 2002, p. 312 ; Ouédraogo, 2016, pp. 10-11. L'utilisation peu vertueuse des fonds de la dette par les dirigeants des PED, est ce que les partisans du non-remboursement de la dette notamment ceux du mouvement altermondialiste appellent les « éléphants blancs d'Afrique »³¹ (D. Millet et E. Toussaint, 2002, p. 52). Sur cette base, ils estiment « injuste que les contribuables des pays qui se trouvaient dans cette situation soient tenus de rembourser les prêts consentis à des gouvernants corrompus qui ne les représentaient pas » (J. Stiglitz, 2002, p. 312).

³¹ La ligne de haute tension électrique de 2000 kms allant de Kinshasa à Gbodolite (le village du Président Joseph Désiré Mobutu Sese Seko) du Zaïre (actuel RDC), est illustratif des éléphants blancs d'Afrique. Cette ligne électrique a été construite pour uniquement alimenter la villa du Président dont le jet d'eau était rythmé par la 5^{ème} symphonie de Beethoven.

Certains économistes soutiennent que la dette des PED ne peut être remboursée puisque ces pays ont transféré à leurs créanciers du Nord plus d'argent qu'ils n'en ont reçu (J. Giri, 1983 ; E. Toussaint et D. Millet, 2002 ; M. Fattorelli et *al.*, 2015 ; J. Konan, 2021). Leurs estimations se fondent sur le mécanisme de remboursement des prêts suivant : « le transfert net de la dette », c'est-à-dire la différence entre les nouveaux prêts et son service de la dette et « le service de la dette » qui désigne les remboursements annuels (les intérêts plus le capital ou l'encourt) au titre de la dette.

Suivant ce mécanisme, pour une période donnée, le transfert financier net est positif quand le pays concerné reçoit plus (en prêts) que ce qu'il rembourse. Il est négatif si les sommes remboursées par ledit pays sont supérieures aux sommes empruntées pour ladite période. Dans le cas des pays africains, le rapport 2004 de la CNUCED pour la période 1970 et 2002, établit que le transfert net est négatif. Mais en dépit des chiffres qui attestent que les pays d'Afrique ont remboursé des sommes en principal et intérêts supérieures aux prêts qu'ils ont reçus au titre du service de la dette (remboursements des intérêts et du capital emprunté), ces pays restent toujours débiteurs selon des IFI. Le rapport conclut de manière formelle que, « cela équivaut à un transfert inverse de ressources en provenance du continent le plus pauvre du monde » (CNUCED, 2004, pp. 14-15).

D'autres économistes défendent l'annulation de la dette au regard de l'échec du Consensus de Washington à sortir les PED de la spirale de la dette. Ce programme a pourtant été présenté par les IFI et les créanciers du Nord comme « le remède aux économies des PED gangrenées par la crise de la dette (B. Chapelle La, 2001, p. 30). Mais de toute évidence, son application, loin d'avoir résolu la crise d'endettement des années 1980, a participé à l'apparition de celle des années 1990 (Éric Berr ; Joseph Sgard (2002, p. 11 ; pp. 24-25 ; D. Millet et É. Toussaint, 2002, p. 40). Dès lors, l'annulation de la dette s'impose comme un préalable à une dynamique de développement des PED. Elle offrirait selon Éric Berr (2007, pp. 8-9), aux PED des marges pour exporter leurs richesses et davantage consacrer leurs

ressources financières à la satisfaction des besoins fondamentaux de leurs populations. Aux dire de cet auteur, « les puissances créancières du Nord peuvent consentir à cet effort qui est loin d'être insurmontable pour eux quand on sait que la dette extérieure totale des PED représente moins de 5% des créances mondiales ou que leur dette extérieure publique est égale à 8% de la dette publique des pays créanciers » (É. Berr, 2007, p. 10).

Enfin, pour les adversaires du remboursement de la dette, l'annulation de la dette est souhaitable pour des raisons écologiques. La dette doit être annulée « si l'on évite que le Sud ne devienne la poubelle du Nord » (É. Berr, 2007, pp. 11-12). Pour le mouvement altermondialiste, l'annulation de la dette des PED est nécessaire à un développement durable par la préservation de la planète et la fin des inégalités entre le Nord et le Sud. C'est cette exigence que traduit ce slogan, *Les Z'indignés*, le bulletin mensuel du CETIM³² selon lequel, « Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé ».

La position de Thomas Sankara apporte des éléments supplémentaires de réflexion sur les flux financiers en montrant que la dette reflète la continuité des relations de pouvoir, notamment entre les Etats d'Afrique francophone, leurs anciens colonisateurs et les IFI. Cette position révèle la problématique de la dette des PED comme étant, à la fois, une question économique et une problématique intrinsèquement sociale et politique (Seife et al., 2021). En effet, en dénonçant la dette, Thomas Sankara rompt avec la « *Doxa* » dominante sur celle-ci et inaugure une nouvelle approche des relations nord-sud (É. Toussaint, 2017, p. 9 ; J. Ziegler, 2014, p.18). Avec lui, la polémique sur la thématique prend une autre tournure dans la mesure où il soutient que la dette sert davantage les intérêts géostratégiques des pays prêteurs et du capitalisme.

Cette position du leader de la Révolution burkinabè de 1983, selon Damien Millet (2005, p.162), traduit « une volonté

³²Centre d'étude, de recherche et d'information sur les mécanismes à l'origine du mal développement ; <https://www.cetim.ch/presentation-du-cetim/>

émancipatrice de l'assistance tutélaire des puissances financières et d'asservissement de son peuple et par-delà, des pays du Sud ». Elle met en perspective la question de la gestion des flux financiers internationaux et la place des pays d'Afrique dans les relations avec les puissances financières du Nord surtout en ce qui concerne la manière dont les gouvernements africains négocient leur autonomie face aux pressions extérieures. Son discours sur la dette des PED se fonde sur une approche qui mêle volontarisme et réalisme en ce sens qu'il vise à libérer son pays de l'emprise de l'endettement public en mettant l'accent sur les intérêts nationaux. Pour toutes ces raisons, Laurent Dicalé (2021) soutient que « le discours de Thomas Sankara sur la dette est d'une incroyable actualité ».

Cet article de sociologie politique de la scène internationale (Bigo, 2015, p. 728) s'inscrit dans le prolongement des approches réalistes de cette discipline qui accordent la primauté à l'Etat dans la gestion des flux internationaux, en l'occurrence financiers. Ce choix se justifie par le fait que « la faculté de contracter des engagements internationaux est précisément un attribut de la souveraineté » (Cour permanente de justice internationale dans son premier arrêt du 17 août 1923, cité par T. Sanou, 2024, p. 9). Dans ce sens, la dette relève de la politique étrangère des États entendue comme, « une action publique à vocation internationale mise en œuvre par l'Etat, avec des objectifs déterminés, des moyens limités, pouvant faire l'objet d'évaluations et d'ajustements » (F. Charillon, 2015, p. 707). Toutefois, l'article n'occulte pas l'approche constructiviste en raison de la pluralité des acteurs intervenant dans le processus d'endettement des États africains (institutions internationales, Holdings, Lobby financiers) et surtout en raison de la place que cette approche accorde aux idées et aux valeurs dans les relations interétatiques.

Le présent article revêt plusieurs intérêts. Au plan théorique, il permet d'analyser les positions des partisans du remboursement de la dette et celle des acteurs qui militent pour son annulation. Au plan pratique, l'article vise à comprendre d'une part, la politique étrangère

de Thomas Sankara entendue comme « l'ensemble des actions par lesquelles l'Etat se construit et gère ses relations avec l'extérieur » (F. Charillon, 2002, p. 13) et, d'autre part, sa politique de développement en mettant en exergue les effets de la dette des PED sur leurs politiques économiques et sociales des PED.

Un certain nombre de questionnements vient à l'esprit pour la rédaction de cet article : qu'est-ce qui confère à Thomas Sankara la légitimité suffisante pour être "écouté" et avoir une influence sur l'issue de la question de la dette ? Quelles sont les actions qu'il mène pour soutenir son refus et sortir son pays de l'endettement public ?

Cet article pose l'hypothèse selon laquelle la légitimation et l'efficacité de la position de Thomas Sankara au regard des enjeux liés à la question de la dette et sa position sur la scène internationale dépendent de ses capacités analytiques et discursives. Dans cette perspective, le discours, entendu comme, « un ensemble d'idées concernant la nécessité et le caractère approprié d'un programme donné de politique publique (dimension de coordination) et un processus interactif de construction et de communication autour de cette politique (dimension de légitimation) » (Ê. Fouilleux, 2009, pp. 761-762) est ce confère à la position de Thomas Sankara la légitimité suffisante pour être "écouté" et avoir une influence sur l'issue de la question de la dette c'est-à-dire, affranchir son pays de la domination de ses créanciers bilatéraux et multilatéraux traditionnels³³

Le paradigme du sens (Weber, 1995, pp. 28-29) sert de modèle explicatif à la présente étude. Il met l'accent sur le « *Speech Act Theory* » ou « la théorie de l'acte de parole » qui désigne les approches discursives en tant qu'unités significatives induisant des comportements et un changement de la réalité (Austin, 1970, p. 23 et sq. ; Vanderkeven et Kubo, 2002, pp. 1-21).

³³ Les créanciers bilatéraux traditionnels du Burkina Faso sous Thomas Sankara sont les pays occidentaux, notamment la France, la République fédérale d'Allemagne (RFA), les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon. Quant aux créanciers multilatéraux du Burkina Faso, ils désignent la BM et le FMI.

Depuis les travaux d'Ernst Cassirer (1933), de John Austin (1970) et de John Searle (1989) sur la pragmatique³⁴ ou le « comment faire les choses avec des mots »³⁵, les « *Speech Act Theory* », situées au centre des sciences humaines et sociales, traitant du langage, de la pensée et de l'action, portent un intérêt sur la manière dont les mots sont utilisés non seulement pour présenter des informations, mais aussi pour effectuer des actions. Autrement dit, la théorie de l'acte et de la parole étudie comment modifier ou agir sur le monde en disant quelque chose (Bourdieu et Wacquant, 1992 ; Bourdieu, 2004).

Les données empiriques analysées dans cet article découlent d'entretiens libres avec trente acteurs : trois anciens ministres de Thomas Sankara³⁶, cinq de ses anciens Conseillers, huit anciens membres du Comité directeur du Conseil national de la Révolution (CNR)³⁷, quatre agents publics du service de la dette du ministère de l'Économie et des Finances, dix acteurs des organisations de la société civile engagées sur le thème de l'annulation de la dette du Burkina Faso et du Tiers-Monde³⁸ et réunies au sein du Forum social

³⁴La pragmatique : du grec *pragma*, c'est-à-dire « action ». Dans les sciences humaines et sociales, cette discipline traitant de la pensée et l'action, englobe les *Speech Act Theory*.

³⁵« How to do Things with Words? »

³⁶A la fin du mois de juillet de chaque année, Thomas Sankara dissolvait son gouvernement pour nommer un nouveau gouvernement au mois de septembre. Ce renouvellement, que l'on peut assimiler à une circulation des élites politiques, visait à « éviter la routine et sanctionnait les ministres improductifs qui n'ont pas atteint les objectifs à eux fixés en début de mandat » selon le Pr Basile Guissou, membre du CNR ministre des Affaires étrangères de 1984-1985. Propos de l'entretien qu'il a bien voulu nous accorder le 28 avril 2022.

³⁷Le Conseil national de la Révolution (CNR), était l'organe politique suprême de la Révolution que dirigeait Thomas Sankara

³⁸Il s'agit des militants de l'Association Burkinabè pour l'Annulation de la dette du Burkina et pour un autre développement (ABADD), de l'Association pour la taxation des transactions financières et l'Aide citoyenne-Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde (ATTAC-CADTM), de la Confédération paysanne du Faso (CPF), des ONG HELVETAS-Suisse, OXFAM-Belgique et OXFAM-France devenues par une fusion OXFAM-Inter-monde ou internationale, de l'Organisation pour la Démocratie et le développement social (ORCADE), MISEREOR, l'Association PARTAGE TLANI.

burkinabè³⁹. Ces enquêtes se sont déroulées à Ouagadougou entre novembre 2021 et juillet 2022. La triangulation des différentes données (Ramona, 2016) permet de mettre la focale sur les motifs facteurs explicatifs du refus de Thomas Sankara de payer la dette de son pays (1) et porter un regard critique sur son action publique qui découle de son refus de payer la dette et pour s'affranchir de l'emprise de la dette publique extérieure de son État (2).

1. Un refus de paiement motivé

Le refus du Président Thomas Sankara de payer la dette est construit à partir d'une approche en totale opposition au discours institutionnel sur les sources et les mécanismes de celle-ci. Ce refus est l'expression de sa volonté de s'émanciper des structures de dépendance établies par les puissances créancières occidentales (1.1). La déconstruction du discours institutionnel et de convenue sur l'APD qu'il fait, met en exergue les effets pervers de celle-ci sur la vie économique des États africains (1.2).

1.1. Un acte de souveraineté...

Selon le leader de la Révolution burkinabè de 1983, loin d'être une générosité faite aux États africains par ceux du Nord, l'APD est un mécanisme d'endettement public dans la mesure où ses composantes que sont les transmissions de compétences, de pratiques, de technologies et de valeurs sont aussi facturées au compte des États africains. Ce qui est présenté comme une assistance technique et une aide financière ne constitue qu'une infime part de ce qui est prêté aux États africains. Relevant le caractère anachronique du discours des puissances créancières sur la question, il soutient que le processus d'endettement public des PED est bien antérieur à leur constitution en tant qu'États souverains :

³⁹Le Forum social burkinabè est la faitière du mouvement altermondialiste burkinabè. Il regroupe plus de 60 associations et est membre du Forum social des Peuples de l'Afrique de l'Ouest (FSP) au Mali et membre du Forum social mondial (FSM).

Les origines de la dette remontent aux origines du colonialisme. Ceux qui nous ont prêté de l'argent, ce sont eux qui nous ont colonisés. Ce sont les mêmes qui géraient nos économies. Ce sont les colonisateurs qui endettaient l'Afrique auprès des bailleurs de fonds, leurs frères et cousins. Nous étions étrangers à cette dette. Nous ne pouvons donc pas la payer (T. Sankara, 1987, p. 3).

Situer la dette publique des États d'Afrique, aux indépendances des années 1960 en présentant les sommes qu'elle charrie comme une aide, est pour Thomas Sankara (1984d, p. 1), « une gigantesque escroquerie de l'histoire de la part d'un Occident repu ». De ce fait, la dette actuelle des États d'Afrique se situe dans le prolongement de la dette coloniale que les États occidentaux ont rétrocédée à leurs anciennes colonies respectives (Sankara, 1987, pp. 3-4)

Le discours des puissances créancières sur la dette des États d'Afrique repose sur un grave malentendu, car il occulte la réalité historique, morale et économique des faits. Effectivement, du point de vue de Thomas Sankara, historiquement, l'Occident est redevable à l'Afrique pour le sang que les citoyens de ce continent ont versé pour, à la fois, nourrir l'Occident et le sauver lors des deux guerres mondiales qu'elle a connues. L'esclavage et la colonisation constituent aussi des moments décisifs de l'histoire de l'humanité où les Africains ont payé de très lourds tributs. A la tribune de l'Organisation de l'Unité africaine, il rappelle à ses pairs l'évidence de cet état de fait qui légitime le refus de payer la dette :

Nous ne pouvons pas rembourser la dette parce que nous n'avons pas de quoi la payer. Nous ne pouvons pas rembourser la dette parce que nous ne sommes pas responsables de la dette. Nous ne pouvons pas payer la dette parce qu'au contraire, les autres nous doivent ce que les plus grandes richesses ne pourront jamais payer, c'est-à-dire la dette de sang. C'est notre sang qui a été versé (T. Sankara, 1987, p. 4).

Comme bien d'autres panafricanistes, Thomas Sankara récuse la dette des États d'Afrique parce qu'elle est illégitime dans la mesure où les populations n'ont ni emprunté ni formellement consenti à son

emprunt, encore moins profité des sommes reçues par les gouvernants. À la faveur de la visite officielle du Président français François Mitterrand au Burkina Faso le 17 novembre 1986, il dévoile le mécanisme de l'endettement public extérieur des États d'Afrique en ces mots :

Monsieur le Président, je voudrais continuer à m'adresser à l'homme. Vous parlez beaucoup, souvent de la dette, du développement de nos pays, des difficultés que nous rencontrons dans les forums internationaux, comme la rencontre des grands (les « 7 pays industrialisés ») à Tokyo. Vous y auriez défendu notre cause, nous vous en savons gré. Nous vous demandons de continuer à le faire, parce qu'aujourd'hui, nous sommes victimes des erreurs, des inconséquences des autres. L'on veut nous faire payer doublement des actes pour lesquels nous n'avons pas été engagés. Notre responsabilité n'a été nullement engagée dans ces prêts, ces endettements d'hier. Ils nous ont été conseillés et octroyés dans des conditions que nous ne connaissons plus. Sauf qu'aujourd'hui, nous devons subir et subir. Mais pour nous, ces questions ne se résoudreont jamais par des incantations, des jérémiades, des supplications et des discours. Au contraire, ces détours risquent d'avoir la lourde conséquence d'endormir la conscience des peuples qui doivent lutter pour s'affranchir de cette domination, de ces formes de domination (T. Sankara, 1986c, pp. 12-13).

Aux puissances créancières qui évoquent la crise économique dans laquelle elles sont empêtrées et exigent des pays d'Afrique le remboursement de la dette, Thomas Sankara rétorque en invoquant les véritables causes de cette crise qui se situent dans les affrontements qui les opposent aux peuples qu'elles oppriment. D'où son rejet de cette crise comme justificatif au remboursement de la dette en ces termes :

La dette, c'est aussi la conséquence des affrontements. Et lorsqu'on nous parle de crise économique, on oublie de nous dire que la crise n'est pas venue de façon subite. La crise existe de tout

temps, et elle ira en s'aggravant chaque fois que les masses populaires seront de plus en plus conscientes de leurs droits, face aux exploiters. Il y a crise aujourd'hui, parce que les masses refusent que les richesses soient concentrées entre les mains de quelques individus. Il y a crise, parce que quelques individus déposent dans des banques à l'étranger des sommes colossales qui suffiraient à développer l'Afrique. Il y a crise, parce que, face à ces richesses individuelles que l'on ne peut nommer, les masses populaires refusent de vivre dans les ghettos, dans les bas quartiers. Il y a crise parce que les peuples partout refusent d'être dans Soweto face à Johannesburg. Il y a donc lutte et l'exacerbation de cette lutte qui amènent les tenants du pouvoir financier à s'inquiéter. On nous demande aujourd'hui d'être complices de la recherche d'un équilibre, équilibre en faveur des tenants du pouvoir financier, équilibre au détriment de nos masses populaires. Non ! Nous ne pouvons pas être complices. Non, nous ne pouvons pas accompagner ceux qui sucent le sang de nos peuples et qui vivent de la sueur de nos peuples, nous ne pouvons pas les accompagner dans leurs démarches assassines. (I. Sankara, 1987, pp. 6-7).

Le refus de rembourser la dette implique, selon Thomas Sankara, le rejet de toute aide qui aliène les peuples. Son rejet de l'aide des États occidentaux et celle des IFI, parce qu'elles s'octroient dans un cadre capitaliste, c'est-à-dire sur la base de rapports marchands, se négocient et se décident sur le dos des peuples, entre dirigeants appartenant à la même classe sociale des dominants, se comprend dans ce sens :

Nous ne demandons pas une aide qui éloignerait les Burkinabè des Français. Ce serait une condamnation face à l'histoire. Nous ne demandons pas, comme cela a été le cas déjà, que des autorités françaises viennent s'acoquiner avec des autorités burkinabè, africaines, et que, seulement quelques années plus tard, l'opinion française, à travers sa presse, se répande en condamnations de ce

qui s'appelait aide, mais qui n'était que calvaire, supplice pour les peuples (T. Sankara, 1986c, p. 11).

Dans la même dynamique de préservation de l'autonomie économique des pays d'Afrique, il condamne et rejette « l'aide scandaleusement insuffisante que l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) apporte aux pays sahéliens » (T. Sankara, 1984a, p. 6), parce qu'elle est une autre forme d'aliénation de leur autonomie, puis qu'elle les maintient dans le besoin. Mais il ne faut pas voir dans cette posture du leader de la Révolution d'août 1983, un repli sur soi dans une autarcie suicidaire. L'aide publique extérieure dont Thomas Sankara a besoin, qu'il sollicite et dont il est preneur, est celle qui se déploie dans le cadre d'une coopération franche, dans un élan de solidarité entre les peuples et à leur bénéfice exclusif :

L'aide doit aller dans le sens du renforcement de notre souveraineté, et ne pas porter atteinte à cette souveraineté. L'aide doit aller dans le sens qui consiste à détruire l'aide. Toute aide qui assassine l'aide est la bienvenue au Burkina Faso. Mais toute aide qui crée une mentalité d'assisté, nous serons dans l'obligation de nous en départir. Et c'est pourquoi nous sommes très vigilants et très exigeants chaque fois qu'une aide nous est promise, nous est proposée, ou même quand c'est nous qui prenons l'initiative d'en demander. (T. Sankara, 1984c, p.16).

Pour Thomas Sankara, la lutte contre l'endettement public extérieur est en grande partie liée aux dynamiques de pouvoir international. Elle s'inscrit dans la lutte contre l'ordre capitaliste mondial. Tel est le sens de son adresse au Président français François Mitterrand lors de sa visite officielle à Ouagadougou le 17 novembre 1986 :

Monsieur le Président, vous avez écrit quelque part qu'à l'heure actuelle, l'aide de la France baisse et que, hélas, ajoutiez-vous, cette aide évolue au gré des ambitions des politiques de la France et, comble de malheur, « pour le comble », pardon, avez-vous dit et souligné, ce sont les capitalistes qui en profitent. Eh bien, nous

croions que cela est également juste. Vous l'auriez écrit, je crois, dans cet ouvrage *Ma part de vérité*⁴⁰ Cette parcelle de vérité est une vérité. Ce sont effectivement les capitalistes qui en profitent, et nous sommes prêts pour qu'ensemble nous luttons contre eux. (T. Sankara, 1986c, p. 12).

Le diagnostic de la dette des États d'Afrique établi par Thomas Sankara montre donc que la problématique de celle-ci est de l'ordre du politique. Son traitement relève nécessairement d'une démarche holistique. C'est pourquoi il propose à ses pairs africains de constituer un front pour obtenir l'annulation de la dette. Tel est sens de son propos suivant :

Je voudrais que, très sagement vous nous offriez des solutions. Je voudrais que notre conférence adopte la nécessité de dire clairement que nous ne pouvons pas payer la dette. Non pas dans un esprit belliqueux, belliciste. Ceci pour éviter que nous allions individuellement nous faire assassiner. Si le Burkina Faso tout seul refuse de payer la dette, je ne serai pas là à la prochaine conférence. Par contre, avec le soutien de tous, dont j'ai besoin, nous pourrons éviter de payer. Et, en évitant de payer, nous pourrons rassurer les pays auxquels nous disons que nous n'allons pas payer la dette, que ce qui sera économisé n'ira pas dans les dépenses de prestige. Nous n'en voulons plus. Ce qui sera économisé ira dans le développement. En particulier nous éviterons d'aller nous endetter pour nous armer. (T. Sankara, 1987, pp. 8-9).

Dans cette lutte pour leur survie, les États africains ont besoin de l'appui d'autres États. Il en appelle au soutien du Président français François Mitterrand lors de sa visite au Burkina Faso en ces termes :

Monsieur le Président, vous-même avez écrit quelque part, dans les nombreuses pages que vous avez offertes à la littérature française, que tout prisonnier aspire à la liberté, que seul le combat libère. Ensemble, organisons-nous et barrons la route à l'exploitation. Ensemble, organisons-nous, vous de là-bas et

⁴⁰ L'ouvrage est co-écrit avec Elie Weisel (1969, Paris, Fayard, Coll. « Livre de Poche »).

nous d'ici, contre ces temples de l'argent. Aucun autel, aucune croyance, aucun livre saint, ni le Coran, ni la Bible, ni les autres n'ont jamais pu réconcilier le riche et le pauvre, l'exploiteur et l'exploité. Et si Jésus lui-même a dû prendre le fouet pour les chasser de son temple, c'est bien parce qu'ils n'entendent que ce langage (T. Sankara, 1986c, p. 14).

La déconstruction du discours institutionnel sur la dette des États d'Afrique que Thomas Sankara effectue participe de la bataille du discours légitime sur celle-ci. Elle confirme l'idée de Pierre Bourdieu (2000, p. 63) selon laquelle la politique est inséparable de la parole parce que les luttes politiques sont des luttes sur le « Nomos » c'est-à-dire, l'énonciation et l'imposition des « bons » principes et visions et de division.

Pour cet auteur, la politique est une lutte pour les idées, mais un type d'idées tout à fait particulier, à savoir, les « idées-forces », celles qui donnent de la force en fonctionnant comme « force de mobilisation » (Bourdieu, 2000, p. 63). Autrement dit, la parole, surtout lorsqu'elle est publique, est une arme pour façonner la réalité sociale parce que, « ce sont les mots qui peuvent faire des ravages, car ils servent d'outils pour convertir le malaise social en symptômes lisibles et susceptibles d'être traités politiquement » (Bourdieu et Wacquant, 1992, p. 66 ; Bourdieu, 2004, p. 7). Dans ce sens et pour soutenir son argumentaire, Thomas Sankara montre que ce sont aussi les effets pervers de la dette sur l'économie des PED qui justifient son refus de la rembourser.

1.2. ... pour s'émanciper des effets pervers de la dette

Les effets pervers de la dette sur l'économie des PED, selon Thomas Sankara, sont observables dans la politique qui la sous-tend. Il constate qu'en général, « la politique d'aide et d'assistance n'a abouti qu'à désorganiser, à déresponsabiliser et à asservir les États africains dans leur espace économique, politique et culturel » (T. Sankara, 1984d, p.4). La dette des États d'Afrique, octroyée, la

plupart du temps via les IFI, en raison des conditionnalités intenable pour ces pays, compromet leur souveraineté économique. Elle constitue un mécanisme de domination des États d'Afrique et un frein à leur développement. Ainsi qu'il écrit :

Mais, la dette, c'est dans sa forme actuelle, contrôlée, dominée par l'impérialisme, une reconquête savamment organisée, pour que l'Afrique, sa croissance, son développement obéissent à des paliers, à des normes qui nous sont totalement étrangères, faisant en sorte que chacun de nous devienne l'esclave financier, c'est-à-dire l'esclave tout court, de ceux qui ont eu l'opportunité, la ruse, la fourberie de placer des fonds chez nous avec l'obligation de rembourser. On nous dit de rembourser la dette. Ce n'est pas une question morale. Ce n'est point une question de ce prétendu honneur que de rembourser ou de ne pas rembourser (T. Sankara, 1987, pp. 4-5)

Le cas du Burkina Faso est représentatif de l'échec de l'APD à impulser le développement des pays africains et, surtout, de la dépendance de ces derniers de l'Occident créé par la dette. À la tribune des Nations-Unies en 1984, il affirme :

D'autres avant moi ont dit, d'autres après moi diront à quel point s'est élargi le fossé entre les peuples nantis et ceux qui n'aspirent qu'à manger à leur faim, boire à leur soif, survivre et conserver leur dignité... Dans le cas de l'ex-Haute-Volta, le processus était encore plus exemplaire. Nous étions entre la condensation magique, le raccourci de toutes les calamités qui ont rendu les pays dits « en voie de développement ». Le témoignage de l'aide présentée comme la panacée et souvent trompétée, sans rime ni raison, est ici éloquent. Très peu sont les pays qui ont été comme le mien inondés d'aides de toutes sortes. Cette aide est en principe censée œuvrer au développement. On cherchera en vain, dans ce qui est autrefois la Haute-Volta, les signes de ce qui peut relever d'un développement. Les hommes en place, soit par naïveté, soit par égoïsme de classe, n'ont pas pu ou n'ont pas voulu maîtriser cet afflux extérieur, en saisir la portée et exprimer des exigences dans l'intérêt de notre peuple (Sankara, 1984d, pp. 8-9).

En se fondant sur la théorie économique de Jacques Gieri (1983) sur le mécanisme et le contenu de l'ADP qui démontre que seuls trente pourcents des sommes reviennent du Sahel pour vivre, Thomas Sankara conclue que, « Cette aide n'aurait d'autre but que continuer à développer les secteurs improductifs à nos petits budgets, désorganisant nos campagnes, creusant les déficits de notre balance commerciale, accélérant encore notre endettement » (T. Sankara, 1984d, p .6).

Durant les trois mandats (1995-2005) qu'il a exercés comme Président de la BM, James Wolfensohn s'est construit une réputation de banquier de terrain pour avoir effectué plus de cent voyages en Afrique et dans les PED. Son analyse de l'APD confirme la position de Thomas Sankara. En effet, de ses nombreuses visites au Burkina Faso, il en dresse un tableau peu reluisant de l'action de la BM dans ce pays depuis plusieurs décennies : plus de 1500 projets de développement en cours au Burkina Faso, et 63 000 dans l'ensemble des pays en développement. Mais, note-t-il, « les frais d'étude, de voyage et de séjours d'experts originaires des pays industrialisés sont très élevés et absorbent entre 20 et 25 % de l'aide totale » (J. Wolfensohn cité par D. Millet 2005, p.62). Autrement dit, les mécanismes de financement provenant des IFI se remmènent à un jeu de passe-passe qui consiste à donner d'une main pour reprendre de l'autre dans la mesure où une part importante de ces ressources reste dans les pays prêteurs avec l'achat d'aliments, de médicaments, d'équipements, coût de transport, missions d'experts, etc. Mais, les procédés des utilisés d'octroi de l'APD ne justifient pas à eux seuls l'inefficacité de l'APD.

Le cartiérisme (Le Gendre, 2012)⁴¹ comme courant de pensée opposé à l'APD du fait de la mauvaise utilisation des fonds de l'APD

⁴¹Le cartiérisme est un courant d'idée qui, à la fin des années 1950 en France, estimait que les colonies coûtaient trop cher et qu'il valait mieux financer la métropole en priorité. Ce mouvement est notamment symbolisé par la célèbre formule « La Corrèze avant le Zambèze », souvent attribuée par erreur à Raymond Cartier, journaliste à Paris Match dans un numéro du 18 août 1956. Si la formule du slogan n'a de sens que par sa consonance ; la France n'ayant jamais de territoire dans cette partie de l'Afrique, elle est

faites par les dirigeants africains permet de mieux comprendre la réalité des faits. Thomas Sankara admet que l'argument du cartiérisme, abstraction faite de sa dimension xénophobe, n'est pas dénué de sens. Il écrit dans ce sens que ; « Le cartiérisme hélas, a pu s'imposer à cause aussi de l'incapacité d'Africains qui n'ont pas su valoriser la coopération entre la France et les pays africains. C'est donc dire que les torts sont partagés. Dans notre « chant de la victoire » notre hymne national, ceux-là, qui portent l'entière responsabilité ici, en Afrique, nous les appelons les valets locaux. Parce que soumis à un maître, ils s'exécutent ici sans comprendre des actes, des ordres qui allaient contre leur peuple » (T. Sankara, 1986a, p. 8).

Les effets pervers de l'endettement des États d'Afrique sont aussi imputables aux dirigeants africains en ce sens que, « les hommes en place, soit par naïveté, soit par égoïsme de classe, n'ont pas pu, ou n'ont pas voulu maîtriser cet afflux extérieur, en saisir la portée et exprimer des exigences dans l'intérêt de notre peuple » (T. Sankara, 1986a, *ibidem.*).

Le discours de Thomas Sankara se situe dans un contexte de crise de dette marquée par l'incapacité déclarée des États débiteurs à la rembourser. Cette crise est la conséquence de la politique monétaire restrictive (ou politique anti-inflationniste) mise en œuvre par les gouvernements ultralibéraux anglais et américain à partir de 1980. En effet, pour mettre fin à l'inflation à deux chiffres dans leurs pays respectifs, le gouvernement américain du Président Ronald Reagan et celui de la Première ministre britannique Margaret Thatcher⁴² décident d'augmenter les taux directeurs des banques centrales, c'est-à-dire les taux d'intérêt à court terme.

Cette politique monétaire permet de réguler l'activité économique de leurs pays respectifs à travers le contrôle de la masse monétaire de dollars en circulation sur le marché financier international

encore utilisée pour traduire de façon péjorative, l'opposition aux politiques publiques d'aide au développement de la part de la France.

⁴² La Première ministre Margaret Thatcher est arrivée au pouvoir en 1979 et le Président Ronald Reagan en 1981

(Amadeo, 2020 ; Ribault, 2022)⁴³. Mais elle déclencha, dès 1982, une récession économique dans les États débiteurs, particulièrement ceux d’Afrique du fait de l’augmentation du coût d’achat du dollar consécutive à la réduction de la quantité de cette devise sur le marché financier international. En outre, les banques commerciales qui empruntent leurs ressources aux banques centrales ont répercuté ces augmentations sur leurs clients que sont les États. En conséquence de ces mesures, l’encours de la dette publique extérieure, c’est-à-dire le montant des décaissements annulés non encore remboursés à cette date, connaît une hausse exponentielle, car les États africains doivent débloquer plus de monnaie locale pour acheter les quantités de dollars ou d’euros nécessaires au remboursement des traites en court. A titre illustratif, la dette publique multilatérale de l’Afrique subsaharienne est passée entre 1980 et 2003, de 45 milliards de dollars à 175 milliards de dollars. Pour la même période, celle de l’Afrique du Nord est passée de 44 milliards de dollars à 75 milliards de dollars (D. Millet, 2005, p.187 et s.).

Dans le même ordre d’idée, le Trésor public français, dans un rapport publié le 26 mai 2020, fait le point des créances détenues directement par l’Etat français et les structures financières, telles que l’Agence française de développement, BPI Assurance Export et NATIXIS, pour le compte de la France. Ce rapport indique que (les apports sous forme de dons ne sont pas exclus du mécanisme de la dette) le stock global de la dette des pays de l’UEMOA envers la France à la fin de l’année 2019, s’élevait à 1 760 milliards FCFA. La Côte d’Ivoire, avec environ 839 milliards FCFA, détenait près de la moitié (48 %) du volume global de la dette que devaient les États de l’UEMOA à la France en 2019.

Le Sénégal, quant à lui, affichait à son compteur près de 595 milliards FCFA, soit 34 %. Les 18 % autres de cette dette se répartissaient entre le Burkina Faso (environ 133 milliards FCFA), le Mali (environ 109 milliards FCFA), le Niger (environ 67 milliards

⁴³Cette inflation, selon ces auteurs, est causée par la grande quantité de dollars en circulation en Europe et qui faisait l’objet de demande de conversion en or.

FCFA), le Bénin (environ 16 milliards FCFA) et le Togo (près d'1 milliard FCFA) (Konan, 2021).

Cependant, ce ne sont pas tant les montants des sommes dues au titre de la dette qui nous préoccupent que les conséquences de celle-ci sur les économies voire, la vie des États africains dans la mesure où les chiffres varient, évoluent, mais le constat demeure le même : endettés, les gouvernements de ces États se sont mis à réduire les dépenses sociales et d'investissements pour équilibrer leurs comptes et échapper à la faillite. Pour ces États qui ne reçoivent plus de nouveaux prêts de la part des banques et qui n'ont pas accès au marché financier international, le FMI et la BM deviennent leurs interlocuteurs privilégiés pour d'autres emprunts ; toute chose qui augmente la part multilatérale de leurs dettes. Ces institutions procèdent au remboursement des dettes des États auprès des banques privées, mais elles placent les États africains sous des programmes d'ajustement structurel (J. Ziegler, 2014, p. 18 ; É. Toussaint, 2000).

Ces programmes imposent aux États la mise en place de politiques exportatrices de leurs ressources naturelles (minerais, pétrole, gaz, or, zinc, manganèse, etc.) et le développement effréné des produits agricoles de rente (coton, café, cacao, thé arachide, etc.) au détriment des cultures vivrières. Ainsi, en dépit des mesures de rééchelonnement c'est-à-dire les nouveaux délais fixés pour le remboursement des prêts accordés (souvent d'allègement), ces États, du fait de la baisse de leurs produits d'exportation, demeurent-ils incapables d'assurer leurs engagements financiers. Pour traduire plus amplement ce qu'est ce mécanisme imposé aux PED et qui constitue un frein à leur développement, Damien Millet et Éric Toussaint (2002, p. 40), rapportent ces propos de Koffi Annan, Secrétaire général de l'ONU en 2000 :

S'ils suivent les exigences du FMI et de la BM et des autres créanciers, les États n'auront d'autre recours que de mettre en place une politique d'austérité budgétaire stricte. Cela implique des dépenses publiques réduites au minimum dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'entretien des infrastructures, des

investissements publics dans les activités génératrices d'emplois, du logement, sans parler de la recherche et de la culture. Seules sont épargnées les dépenses en faveur de la police et de la justice.

Dans cette « austérité à perpétuité » (Harvey, 2014), les États du Sud sont contraints de consacrer constamment des fonds pour le paiement de taux d'intérêt élevés, de commissions et de frais, alors que le solde de la dette continue d'augmenter. Maria Lucia Fattorelli (2015, pp. 3-4) a certainement raison de soutenir qu'« au final, le coût de la dette publique est directement reporté sur la société, en particulier sur les pauvres aussi bien via le paiement de taxes élevées sur les produits de consommation que par l'insuffisance (si ce n'est pas l'absence) des services publics auxquels les populations ont droit : santé, éducation, assistance, retraites ou encore le bradage du patrimoine public à travers les privatisations et l'exploitation illimitée des richesses naturelles, avec tous les dommages environnementaux, écologiques et sociaux irréparables que cela implique ».

Ce système qui oblige les États endettés à brader leurs ressources est ce que Nicolas Sersiron (2014) appelle « l'extractivisme », qu'il définit comme la prédation des ressources naturelles, écologiques, environnementales, voire humaines des pays pauvres par ceux du Nord. La dette des États africains relève de l'extractivisme financier car, au nom de son remboursement, le FMI et la BM et les pays de la Triade (Japon, États-Unis, Europe) imposent aux États africains le libre-échange, la libéralisation des budgets de l'éducation, de la santé et l'exportation de leurs ressources naturelles. L'extractivisme permet de comprendre et d'expliquer la richesse du Nord et la pauvreté du Sud, la richesse d'une minorité et la pauvreté d'une grande majorité, la croissance des inégalités et la destruction de la planète (N. Sersiron, 2014, pp. 24-25).

Ce constat contredit le discours officiel des puissances créatrices occidentales sur l'efficacité de l'APD. Aux dires de Tibor Mende (1975, pp. 55-56), les États occidentaux et les IFI ne révèlent que partiellement la réalité de leurs actions en la matière. C'est le sens de son propos selon lequel, « maintenir, en s'appuyant sur quelques

exemples douteux, que l'aide extérieure peut jouer un rôle décisif pour mettre fin au sous-développement risque de justifier l'emploi de méthodes aussi dangereusement ambiguës que le serait le traitement d'une colonne vertébrale déformée par la fourniture de meilleures béquilles ».

Le discours de Thomas Sankara qui vise à établir la souveraineté de son Etat, loin de se réduire à une critique abstraite de la dette des États d'Afrique, est une forme d'action (J.-L. Austin, 1970, pp. 21 et s.) dans la mesure où, « le langage est toujours, au fond, un instrument d'action. Il agit en exprimant des idées, des sentiments que les mots traduisent au-dehors et substantifient » (M. Mauss, 1968, p. 358).

Le langage, note Ernst Cassirer (1933, pp. 22-23), n'est pas seulement descriptif, mais aussi constitutif du monde des objets, car, « loin d'être « une simple transposition de la pensée, il coopère essentiellement à l'acte primitif qui la pose ». Dans cette perspective, le discours de Thomas Sankara est aussi constitutif de l'action publique qui lui est sous-jacente.

2. Un refus de paiement soutenu par une vision renouvelée du développement

Le volontarisme politique, par-delà le désir de changement du cours des événements par la seule initiative de son auteur, consiste dans le « passage d'un modèle d'action à un autre » (Le Galès, 1995, p. 268). L'action publique impulsée par Thomas Sankara s'inscrit dans cette dynamique en ce sens que sa volonté de maintenir l'autonomie de son pays face aux forces néocoloniales le conduit à nouer des relations avec d'autres États qui partagent les mêmes valeurs idéologiques (2.1). Ce positionnement de son pays sur la scène internationale lui permet d'impulser un modèle de développement alternatif (2.2).

2.1. Un repositionnement idéologique

Le paradigme constructiviste soutient que les relations interétatiques sont la résultante d'une construction sociale intersubjective (D. Battistella, 2012, pp. 703-704), tributaire des identités respectives des États. L'anarchie, c'est-à-dire « l'absence d'une instance qui détienne le monopole de la violence physique légitime » (R. Aron, 1967, p. 845) qui caractérise les relations internationales fait de celles-ci, « une structure vide » (D. Battistella, 2012, p.706) dont la consistance réside dans ce que les États en font (A. Wendt, 1992). En d'autres termes, les États entretiennent des relations avec d'autres États en fonction de leurs identités respectives. Or, les identités, c'est-à-dire les idées qu'ils ont d'eux-mêmes, de leurs places respectives dans le système international, du rôle qu'ils ont, ainsi que la place des autres États et de leurs rôles, sont des processus sociaux à construire (D. Battistella, 2012, p. 704). Elles sont fonction des valeurs et des croyances partagées par les différents États en interaction permanente.

De ces identités découlent les intérêts que les États cherchent à défendre dans leurs relations avec les autres États car « un acteur ne peut savoir ce qu'il veut avant de savoir qui il est » (A. Wendt, 1999, p. 243). Dans cette perspective, le discours est essentiel à la légitimation de l'action publique. En mettant l'accent sur les idées et les valeurs défendues par les acteurs, le paradigme constructiviste indique que la capacité d'un acteur à s'imposer et à affirmer ses idées est tributaire de sa capacité à produire un discours lui permettant d'affirmer autant sa propre légitimité à participer au débat que la « supériorité » de ses idées (É. Fouilleux, 2009, pp. 762).

L'action publique sur la scène internationale de Thomas Sankara s'inscrit dans cette dynamique en ce sens que, pour affranchir son pays des dynamiques néocoloniales, il repositionne son pays sur la scène internationale en nouant des relations diplomatiques de partenariat avec des États dont l'anti-impérialisme est l'aiguillon des choix diplomatiques et financiers. En effet, alors que les relations diplomatiques de son pays sont limitées aux partenaires traditionnels occidentaux, en tant que Premier ministre du Président Jean Baptiste Ouédraogo entre janvier 1982 et le 17 mai 1983 sous le régime du

CSP⁴⁴, il fait adhérer son pays à l'organisation des pays non-alignés⁴⁵. Expliquant ce changement de la politique étrangère de son pays, il écrit :

Nous avons opéré une ouverture diplomatique vers des pays que les régimes antérieurs ont marqués du sceau de l'interdit. Il n'y a plus de duperie possible. Le Nouvel ordre économique mondial, pour lequel nous luttons et continuerons à lutter, ne peut se réaliser que : – si nous parvenons à ruiner l'ancien ordre qui nous ignore ; – si nous imposons la place qui nous revient dans l'organisation politique du monde ; – si, prenant conscience de notre importance dans le monde, nous obtenons un droit de regard et de décision sur les mécanismes qui régissent le commerce, l'économie et la monnaie à l'échelle planétaire (T. Sankara, 1983a, p. 19).

Outre cette adhésion, Thomas Sankara qui dit « non à la domestication de la diplomatie voltaïque » (T. Sankara, 1983a, p. 18), fait le choix de nouer des relations de coopération bilatérale avec la Libye du Colonel Mouammar Kadhafi et la Corée du Nord de Kim Il-Sung, expliquant ses choix qui, selon lui, devraient être aussi ceux du CSP :

Nos pays ne veulent plus de l'ordre économique ancien bâti sur la suprématie incontestée et le diktat du plus fort, organisés autour

⁴⁴Conseil du salut du peuple (CSP) est l'organe suprême du régime qui a dirigé la Haute-Volta de 07 novembre 1982 au 4 août 1983.

⁴⁵Né durant la guerre froide, le mouvement des non-alignés ou les pays non alignés, avec « La déclaration de Brioni du 19 juillet 1956 », proposée par le Président égyptien Gamal Abdel Nasser et le Premier ministre indien Jawaharlal Nehru, regroupe les États qui ne se considéraient comme n'appartenant ni au bloc de l'Est ni à celui de l'Ouest. Le but de l'organisation défini dans la « Déclaration de La Havane » de 1979 et signée par les 93 pays membres est d'assurer « l'indépendance nationale, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité des pays membres dans leurs luttes contre l'impérialisme, le colonialisme, le néocolonialisme, la ségrégation, le racisme, et toute forme d'agression étrangère, d'occupation, de domination, d'interférence ou d'hégémonie de la part de grandes puissances ou de blocs politiques » et de promouvoir la solidarité entre les peuples du tiers-monde. En 2012, cette organisation, dont le siège est à Lusaka en Zambie, regroupe 120 États soient, près des deux tiers des membres des Nations unies et 55 % de la population mondiale.

des échanges à sens unique de nos matières premières, produits de base ou à peine élaborés contre leurs produits manufacturés, leur technologie et leur mode de vie. On dit que certains de nos éléments, comme le Capitaine Thomas Sankara, sont allés en Libye et en Corée du Nord et que cela est dangereux pour la Haute-Volta. Peuple de Haute-Volta, une question : la Libye ne nous a jamais rien fait ; la Corée n'a jamais exploité la Haute-Volta ; la Libye n'a jamais attaqué la Haute-Volta. Pourtant, nous connaissons des pays qui ont attaqué la Haute-Volta, qui ont mis nos parents en prison. Nos grands-parents sont morts sur des champs de bataille pour ces pays ; nous coopérons avec eux et l'on ne se plaint pas (T. Sankara, 1983a, p. 20).

Ce repositionnement diplomatique de son pays est cependant mal perçu par certains membres de l'aile libérale du CSP. Ces deniers dénoncent un basculement du régime dans le camp des États révolutionnaires sur l'initiative unilatérale du Premier ministre Thomas Sankara. Cette action a contribué à exacerber les tensions entre le Président de la République Jean Baptiste Ouédraogo et son Premier ministre. Le premier reproche au second d'outrepasser ses prérogatives en se substituant à lui. Le second estime sa position pertinente et s'y accroche (Entretien du 22 avril 2022). La « crise d'autorité » (R. Otayek, 1985, p. 5) qui découle de cette situation conduit à la marginalisation de Thomas Sankara au sein du gouvernement du CSP.

Thomas Sankara dénonce la duplicité de certains politiques nationaux et internationaux et l'hypocrisie de certains États qui seraient la cause des tensions entre lui et le chef de l'État. À cet effet, il prend le peuple à témoin et organise le 26 mars 1983 un meeting populaire à la place des Nations en plein cœur de la capitale politique du pays, Ouagadougou pour expliquer le sens de son action à l'international. Celle-ci, dit-il, est étroitement liée à son objectif de préserver la souveraineté et l'indépendance politique de son pays sur la scène internationale. Ainsi qu'il le déclare :

Le peuple aime la coopération entre les États qui respectent leurs peuples. Le peuple de Haute-Volta ne veut pas qu'on lui indique

sa voie. Nous disons non à la domestication de la diplomatie voltaïque ! Nous disons non au despotisme de la diplomatie voltaïque !... Nous sommes libres d'aller où nous voulons... Mais nous sommes allés en Libye de manière responsable et intelligente ! Pourquoi on veut le ciment de Kadhafi et on ne veut pas qu'on aille négocier avec Kadhafi ? Lorsque nous allons négocier avec certains pays deux millions, trois millions de francs CFA de francs CFA, on en parle à la radio. Avec Kadhafi, nous avons négocié trois milliards et demi de francs CFA. Et alors ? Le peuple est-il content, oui ou non ? (T. Sankara, 1983a, p. 18).

Convaincu que son action est aussi sous-tendue par un réalisme dans la mesure où l'intérêt de son Etat est la pierre angulaire de ses choix de coopération, Thomas Sankara (1983a, pp. 18-21) affirme que, « nous irons partout où se trouve l'intérêt des masses voltaïques..., nous ne faisons qu'appliquer une politique d'indépendance diplomatique, c'est-à-dire travailler pour le peuple. Il n'y a pas de honte à se mettre à genoux lorsqu'il s'agit des intérêts du peuple ». Cependant, ses explications n'ont pas suffi à dissiper les dissensions idéologiques au sein du pouvoir du CSP sur le positionnement diplomatique du pays. S'étant invité au même meeting, le Président Jean Baptiste Ouédraogo (1983, pp. 22-25), récuse « la politique du fait accompli » de son Premier ministre et déclare que, « le CSP ne prétend pas imposer une idéologie, un modèle de société au peuple voltaïque ». C

e désaveu signifie, pour les ténors de l'aile libérale du pouvoir du CSP, que Thomas Sankara s'est mis en marge du pouvoir ; ce qui justifie son arrestation le 17 mai 1983. En raison de la présence de Guy Penne⁴⁶ à Ouagadougou depuis la veille (le 16 mai), bon nombre d'observateurs politiques de la Haute-Volta ont vu dans cette arrestation de Thomas Sankara, un putsch perpétré par la

⁴⁶Conseiller du Président français François Mitterrand, pour les affaires africaines de 1981 à 1986.

France qui insupporte ce basculement idéologique du pays (B. Jaffré, 2020, pp. 11-12).

Lorsqu'il devient Président du Faso à la faveur du coup d'Etat du 04 aout 1983, il redéfinit les grandes orientations de la diplomatie burkinabé qui se veut résolument progressiste avec une diversification des partenaires extérieurs. L'option diplomatique affirmée dans le discours d'Orientation politique (DOP)⁴⁷, qui est le programme politique du CNR indique l'adhésion du Burkina Faso à un internationalisme révolutionnaire contre l'impérialisme et toute forme de domination du pays :

Enfin, il nous faut définir la place de la révolution voltaïque dans le processus révolutionnaire mondial. Notre révolution fait partie intégrante du mouvement mondial de paix et de démocratie, contre l'impérialisme et toute sorte d'hégémonisme. C'est pourquoi nous nous efforcerons d'établir des relations diplomatiques avec les pays, sans égard à leur système politique et économique, sur la base des principes suivants : – Le respect réciproque pour l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale ; – La non-agression mutuelle ; – La non-intervention dans les affaires intérieures ; – Le commerce avec tous les pays sur un pied d'égalité, et sur la base des avantages réciproques ; – d'assurer dorénavant à notre pays une politique indépendante et souveraine, prenant pour axe principal de son expression les intérêts du peuple voltaïque, et l'intérêt solidaire des peuples africains, qui vont de pair avec le non-alignement et le soutien ferme et constant aux peuples qui luttent pour leur indépendance, leur souveraineté et leur liberté. (Sankara 1983b, p. 11).

Ce repositionnement diplomatique constitue une véritable rupture d'avec la politique étrangère des régimes précédents qui fait dire à René Otayek (1985, p. 4) que, « l'avènement du CNR, originale dans l'histoire politique du pays, a symboliquement entériné l'entrée

⁴⁷ « À la prise, la décision, et de son exécution » est l'intitulé originel du le Discours d'orientation politique.

de plain-pied du Burkina dans une phase de radicalisation politique et idéologique ».

Les archives nationales et les publications disponibles sont muettes sur les montants des ressources financières que Thomas Sankara a obtenues des États-amis. Toutefois, nos entretiens avec ses anciens collaborateurs permettent d'affirmer que la solidarité agissante comme valeur cardinale de l'idéologie tiers-mondiste est érigée en stratégie diplomatique par le leader de la révolution burkinabè pour obtenir de l'aide des autres États et vice-versa.

Concrètement, cette stratégie consiste, non pas à des montages de dossiers financiers autour des avantages ou profits économiques et financiers que les États partenaires peuvent tirer de leurs investissements au Burkina Faso, mais à présenter à ces derniers son besoin d'appui de sorte qu'ils se sentent concernés par sa situation au même titre que lui. Pour ce faire, il met en exergue la solidarité des peuples opprimés, exploités et dominés, mais qui luttent pour leur souveraineté. C'est ainsi qu'il a pu obtenir de l'Inde le don de soixante bus de la marque *Tata* pour développer le transport intra et interurbain. Ce don a permis la création de la compagnie de transport X9 (société d'État) et de plus de six cents emplois directs et indirects (Entretien du 18 juin 2021 avec un ancien ministre des Transports et membre du CNR).

Cette stratégie a souvent revêtu la forme d'échanges entre Thomas Sankara et ses partenaires extérieurs. A titre illustratif, en 1985, Thomas Sankara proposa à un autre chef d'Etat africain, chez qui il était en visite officielle pour solliciter un appui financier pour la mise en œuvre de son plan quinquennal, de compenser une ancienne dette de son pays en lui tenant le discours suivant : « Je sais que ton brave peuple raffole des produits du cru de chez moi. Pour compenser la dette de mon pays, je te propose d'envoyer à coût préférentiel, du haricot vert, des mangues de chez moi ». Selon l'enquête, l'affaire fut conclue sur cet accord (Entretien du 18 juin 2021).

La solidarité chez Thomas Sankara est réciproque. Jean Ziegler et Jean Philippe Rapp (1986, p. 53) rapportent qu'en 1983, alors que le

Burkina Faso connaît une famine, Thomas Sankara ordonna de remplir un avion de viande pour l'offrir à l'Angola en justifiant cette décision en ces termes : « Nous avons faim, mais nos camarades d'Angola vivent une situation pire que la nôtre... Ils sont envahis par les racistes sud-africains ».

Au travers de ces exemples, se profile l'idée que les échanges entre Thomas Sankara et ses partenaires extérieurs vont au-delà de seule dimension économique de leurs relations. Ils confirment les analyses de Marcel Mauss sur le don et le contre-don. En effet, pour cet auteur, les phénomènes économiques ne sont guère dissociables des autres aspects de la vie sociale, car, « ils débordent l'utilitarisme et les lois du marché et leurs implications portent sur le fonctionnement global de la société (M. Mauss, 1968, p. 147).

Analysant la pensée de Marcel Mauss qui considère les faits économiques comme des « faits totaux », Francis Dupuy (2008, p. 74), précise que « l'économique n'a de sens que comme une traduction du social ». L'échange permet de comprendre la manière dont les sous-groupes sont imbriqués. Il est constitutif de leur existence et des rapports entre les groupes en ce sens que, « ne pas donner ou refuser de recevoir, équivaut à déclarer la guerre, c'est refuser l'alliance et la communion » (Mauss, 1968, p. 20). L'échange confère donc aux acteurs et aux groupes leur identité, car, « la raison profonde de l'échange-don vise davantage à être qu'à avoir » (F. Dupuy, 2008, p. 76).

Par conséquent, « ne pas pouvoir rendre ou ne pas pouvoir rendre à la hauteur de ce que l'on a reçu, c'est aussi se maintenir dans une position d'infériorité vis-à-vis du donateur » (M. Mauss, 1968, p. 59). Dans cette perspective, les choix diplomatiques de Thomas Sankara qui sont étroitement liés, d'une part, à un impératif de sécurité et de survie nationales et, d'autre part, à son objectif de libération nationale afin d'impulser le développement de son pays basé sur la solidarité, revêtent tout leur sens.

2.2. L'impulsion d'une nouvelle vision de développement

Le volontarisme de Thomas Sankara se traduit aussi dans son projet d'un développement autocentré (P. Labazée, 1985, p. 88) en totale rupture d'avec le schéma développementaliste institué depuis le discours d'investiture du Président Harry Truman en janvier 1949 (G. Rist, 2001, pp. 116-117 ; R. L. Legouté, 2001, pp. 22 et s. ; P. Norel, 1986, p. 13). Ce schéma postule que l'endettement public et le développement font de pair. Le sous-développement des pays d'Afrique est un développement en retard qui pourrait être comblé avec l'apport des capitaux étrangers, les investissements privés et l'aide publique extérieure (G. Rist, 2001, p. 142).

En s'endettant, les États peuvent davantage accroître et exporter leurs productions et financer les différents projets publics. Selon Thomas Sankara (1986a, p. 8), ce schéma de « développement prêt-à-porter » « sur mesure » pour le tiers-monde », compromet l'autonomie économique des États d'Afrique et leur développement. D'où son rejet par Thomas Sankara : « Il faut proclamer qu'il ne peut avoir de salut pour nos peuples que si nous tournons radicalement le dos à tous ces modèles que tous les charlatans de même acabit ont essayé de nous vendre vingt années durant. Il ne saurait y avoir pour nous de salut en dehors de ce refus-là. Pas de développement en dehors de cette rupture » (T. Sankara, 1984b, p. 9).

Le rejet de ce schéma procède d'un diagnostic de la situation socioéconomique de son pays qu'il a-préalablement établi et qui montre que, pour un pays comme le Burkina Faso, dont l'économie est essentiellement agricole, l'implémentation de ce modèle de développement a montré des limites objectives (T. Sankara, 1984b, p. 11). Les régimes politiques qui ont précédé celui du CNR ont appliqué ce schéma de développement, mais le pays demeure sous-développé parce qu'« aucun de ces régimes ne voulait et ne pouvait entreprendre une remise en cause des fondements socio-économiques de la société voltaïque. C'est la raison pour laquelle ils ont tous échoué » (T. Sankara, 1984b, p. 10). Pour preuve, constate-t-il, « après vingt et trois (23) années d'indépendance, le problème

majeur de l'économie burkinabè demeure son incapacité intrinsèque à assurer l'autosuffisance alimentaire des populations. En d'autres termes, la production vivrière agricole actuelle ne permet même pas à chaque burkinabè de consommer 180 kg de céréales par an, norme généralement admise » (T. Sankara, 1984b, p. 11).

Pour Thomas Sankara, c'est au peuple burkinabè de concevoir son modèle de développement, c'est-à-dire les formes d'organisation les mieux adaptées à sa civilisation, en déterminant ses besoins économiques ainsi que ses nouveaux objectifs. La mobilisation des populations au sein des Comités de défense de la Révolution (CDR) suivant la démarche du centralisme démocratique (les provinces, avec l'appui technique des structures de l'État, déterminent leurs objectifs et les moyens nécessaires pour les atteindre), a permis au CNR de faire la synthèse des aspirations populaires et de lancer le plan populaire de développement (PPD) pour la période d'octobre 1984 à décembre 1985, puis le Plan quinquennal de Développement Populaire (PQDP) 1986-1990.

Ces instruments de développement sont centrés sur la mise en chantier d'une politique économique et sociale déclinée en ces points dans le (DOP : – la réalisation à terme de l'autosuffisance du pays en produits de consommation de base, produits vivriers notamment, et en biens de production, tels que les biens d'équipement technique et les biens intermédiaires ; – l'effectivité d'une couverture des infrastructures sociales vitales pour les masses laborieuses dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'habitat et de la culture ; – l'élimination de la dépendance économique du pays par la restauration des grands équilibres économiques et financiers, en particulier par la diminution progressive de la dépendance commerciale et financière (T. Sankara, 1983b, pp. 9-10).

Pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, Thomas Sankara prend de nombreuses mesures, met en place des instruments et des mécanismes : il supprime l'impôt de capitation sur l'élevage Il impose le mot d'ordre de « Produisons et consommons burkinabè » en permettant aux salariés d'acheter les produits nationaux sur leur lieu de travail. Son rejet de l'aide alimentaire qui « installe dans les

esprits ces réflexes de mendiants, d'assistés et permet à celui qui donne à manger de dicter ses volontés» (Sankara, 1984a, p. 3) participe de cette volonté.

De même, l'interdiction d'importer les fruits et légumes pour inciter les commerçants à aller chercher la production dans le sud-ouest du pays atteste de cette volonté. Les fonctionnaires sont également incités à porter le *Faso dan fani*, l'habit traditionnel, fabriqué à l'aide de bandes de coton tissées de façon artisanale par les coopératives de femmes et érigé en tenue officielle. Outre ces mesures, il engage la réforme agraire et foncière par la nationalisation des terres. Cette mesure permet, d'une part, le réaménagement des structures de production et une meilleure organisation du monde rural et, d'autre part, de favoriser l'intégration de l'agriculture et de l'élevage.

L'impulsion d'une agriculture auto-suffisante requiert une maîtrise de l'eau et la réhabilitation de l'environnement à l'échelle nationale (Ouédraogo, 2017, p. 13). Pour ce faire, Thomas Sankara incite les populations à construire des ouvrages de petite et moyenne dimension à la mesure de leurs moyens financiers et du niveau technologique des populations concernées. La création le 26 avril 1984, du Bureau de Coordination de l'action des ONG (BSONG), vise à orienter les activités de ces structures vers les appuis aux populations rurales avec pour objectif d'« offrir d'ici 1990, 20 à 30 litres d'eau potable par jour et par homme dans les zones rurales et favoriser l'essor agricole par une utilisation rationnelle des disponibilités en eau » (T. Sankara, 1984b, p.12).

Cette politique de maîtrise de l'eau, sans se limiter aux initiatives des « acteurs du bas » aidés par les ONG, est renforcée par l'aménagement, la construction de grands barrages (Bagré et de Kompienga) sur financement de l'Etat central. Thomas Sankara lance un vaste reboisement auquel l'Armée, les étudiants, les élèves, les fonctionnaires (qui doivent y consacrer une semaine de leurs congés administratifs annuels), participent. Dès avril 1985, le CNR lance les « trois luttes » : contre la coupe abusive du bois,

accompagnée de campagnes de sensibilisation à l'utilisation du gaz ; contre les feux de brousse ; contre la divagation des animaux.

La réalisation indépendante de plusieurs projets d'envergure nationale tels que la construction des chemins de fer Ouagadougou-Niger (bataille du rail), l'aménagement de la vallée du Sourou, la construction de cinq cents logements sociaux par an (appelés cités de la Révolution), la construction de nombreux édifices publics (le stade du 4 août, les bâtiments abritant les ministères des Enseignements), traduisent la volonté de Thomas Sankara de « récupérer un pouvoir de décision sur le choix des projets de développement, domaine jusqu'alors réservé aux principaux bailleurs de fonds » (P. Labazée, 1985, p. 87).

Pour financer le développement de son pays, Thomas Sankara opte pour une stratégie de mobilisations des ressources nationales, locales et la participation populaire à l'action publique. En pratique, il applique un auto-ajustement par l'application d'une austérité budgétaire et la mobilisation des ressources financières nationales disponibles et leur affectation prioritaire au profit des secteurs de production et de soutien à la production.

L'austérité budgétaire a consisté en la réduction drastique des dépenses de l'Etat : ponctions sur les salaires des fonctionnaires aux taux variant de 5 % à 12 % pour constituer l'effort populaire d'investissement (EPI) créée à l'effet de stimuler les investissements publics, réduction drastique des frais de missions des fonctionnaires, suppression de certains avantages en nature (dotations en carburant des responsables administratifs). Si ces mesures ont été tempérées, pour les fonctionnaires par la décision gouvernementale de gratuité du logement pour l'année 1985, elles auront permis à l'Etat de générer des recettes publiques par le biais des contrats de bail institués à cet effet et reversés au Trésor public.

L'austérité budgétaire touche aussi les personnels politiques. A la différence d'avec les gouvernements précédents, notamment ceux des deuxième et troisième Républiques qui octroyaient aux ministres une indemnité forfaitaire de fonction de cent mille francs CFA en plus de leurs salaires de fonctionnaires (Sangaré, 2022, pp. 212-213)

avec Thomas Sankara, selon un ancien ministre de l'Économie et des Finances, « aucune rétribution financière n'était accordée aux responsables politiques (ministres, Secrétaires généraux des ministères) qui conservaient leurs salaires de fonctionnaires »⁴⁸.

La mobilisation des ressources financières nationales s'est faite aussi par l'intensification de la collecte de l'épargne nationale avec l'institution d'une Caisse de solidarité nationale, l'institution d'un impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP) et le lancement des jeux de société par la loterie nationale. Alimentée par des contributions volontaires des burkinabè vivant à l'intérieur du pays et de ceux de la diaspora, les fonds mobilisés par la Caisse de solidarité nationale, selon Pascal Zagré (1994, p. 136), s'élèvent à 36,61 milliards de francs sur la période de 1984 à 1987. Quant au IRPP, il généra les montants suivants : 7,4 milliards en 1985 ; 8,3 milliards en 1986 et 9,03 milliards en 1987.

La participation des populations à la construction des édifices publics permet une réduction des coûts de la main-d'œuvre des entreprises qui, du reste, n'étaient payées qu'après « acquittement de toutes leurs obligations fiscales »⁴⁹. L'ensemble de ces mécanismes a permis, selon Pascal Zagré (1994, p. 131), d'une part, dès l'exercice 1984, de réduire le déficit budgétaire de -24,5 milliards en 1984 à -4,5 milliards en 1985 ; et d'autre part, de réaliser des économies de 1984 à 1987 (et même jusqu'en 1990). Au total, note cet auteur, en trois ans, les recettes à mettre à l'actif de la gestion révolutionnaire de l'économie s'élèvent à 24,73 milliards de francs CFA. Par ailleurs, le PIB connaît une croissance moyenne de 4,3 % par an de 1983 à 1987 contre 2,8 % entre 1978 et 1982. Ce taux de croissance apparaît à l'époque, selon la banque mondiale, largement au-dessus de la moyenne des pays de la sous-région.

Le modèle de développement de Thomas Sankara, conçu et impulsé à partir de la réalisation de l'autosuffisance alimentaire, en

⁴⁸ Entretien du 17 mai 2022

⁴⁹ Entretien du 02 février 2022 avec ancien responsable du service des engagements de l'Etat à la Direction générale du Trésor public.

privilégiant les cultures vivrières, se veut une alternative au modèle développementaliste qui est davantage exogène ou extraverti (S.A. Somé, 2003 ; X. Greffe, 1986).

Analysant l'action publique de Thomas Sankara, René Otayek (1985, p. 7) constate que, « pour la première fois également, un régime proclamait la nécessité de compter sur « ses propres forces » pour réaliser les objectifs d'autosuffisance alimentaire et de développement autocentré. De ce point de vue, le changement politique amorcé le 4 août 1983 peut être qualifié de révolutionnaire au sens étymologique du terme ».

Toutefois, l'autosuffisance alimentaire est l'expression d'une autarcie économique et politique dans laquelle un État ne peut pas s'enfermer durablement ; l'autarcie alimentaire étant une position difficile à tenir. Elle révèle, en pratique, qu'un isolement alimentaire expose davantage le pays aux aléas climatiques qui grèveraient ses récoltes.

De la sorte, la politique agricole de Thomas Sankara bien qu'ayant permis à son pays de se passer de l'aide alimentaire et d'atteindre des résultats probants par moments n'a pas été pérennisée en raison du manque d'industries agroalimentaires pour absorber les produits issus de cette agriculture. Le refus des capitaux étrangers n'a pas permis la création d'unités agroalimentaires en tant qu'incubateurs et appuis indispensables à une agriculture autonome et auto-suffisante par la transformation des matières premières qui en sont issues.

Conclusion

La présente réflexion a permis de montrer le volontarisme et le réalisme à l'œuvre dans la pensée et l'action politiques de Thomas Sankara comme modalités d'affranchissement de toutes les formes d'aliénation de son pays et pour sa véritable autonomie. Exprimés, à la fois, dans son discours et dans son action publique, ce volontarisme et ce réalisme constituent des « ruptures essentielles dans la stratégie politique du développement mise en œuvre depuis le 4 août 1983 » (P. Labazée, 1985, p. 87).

En effet, pour affranchir son pays et les PED de l'endettement public, Thomas Sankara déconstruit la phraséologie sur laquelle est élaborée la dette publique extérieure des PED en montrant, d'une part, que son origine se situe, non pas dans l'APD, mais remonte à la période coloniale durant laquelle, les anciennes puissances colonisatrices ont contracté des dettes au nom de leurs colonies respectives qu'elles leur ont léguées avec les indépendances.

D'autre part, Thomas Sankara soutient que l'APD est un mécanisme d'endettement de ces derniers qui sert les intérêts des puissances capitalistes ; annihilant, de ce fait, tous les efforts de développement des pays d'Afrique. Le discours de Thomas Sankara sur la dette est, selon Jean Ziegler (2017, p. 127), « le plus impitoyable et le plus profondément intelligent qu'il ait prononcé ». Pour cet auteur, si ce discours est ancré dans le contexte africain, par l'évocation du cas des pays endettés héritiers d'une colonisation, « sa portée le dépasse largement, puisqu'il renvoie aussi à la situation des États développés occidentaux, traditionnels bailleurs de fonds du tiers-monde, à leur tour surendettés et vivant eux-mêmes sous le *diktat* des banques » (J. Ziegler, 2017, p. 129).

Faisant référence à ce discours dans leur analyse des chiffres de la dette des PED, Pierre Gottiniux et Daniel Munevar (2015, p. 9), admettent que la position de Thomas Sankara est fondée en raison et aurait dû être soutenue par les différents acteurs qui luttent pour l'annulation de la dette des PED :

On peut affirmer sans risque de se tromper que ceux qui, à partir de 1982, proposaient aux pays de la périphérie d'arrêter le remboursement de leurs dettes et de constituer un front des pays débiteurs avaient raison. Si les pays du Sud avaient instauré ce front, ils auraient été en mesure de dicter leurs conditions à des créanciers aux abois.

Introduisant les réflexions de l'ouvrage collectif consacré au Burkina Faso sous le règne du « phénomène Sankara » René Otayek (1985, pp. 3-4) insiste sur le changement d'orientation opéré par ce dernier dans la conduite de la politique de ce pays :

S'il fallait une preuve supplémentaire de la profondeur de la rupture intervenue avec l'avènement du CNR, on pourrait la trouver dans « La révolution du verbe » par l'affirmation sans équivoque de sa volonté de transformer la société en faisant passer le pouvoir des mains de la bourgeoisie à celles des classes populaires. Cette révolution du verbe, dont l'ampleur est attestée par « la floraison sans précédent de toute une littérature des plus diversifiées sur le processus en cours dans ce pays depuis le 4 août 1983 est l'expression d'une remise en cause radicale des schémas développementalistes et des logiques néocoloniales qui ont prévalu dans les relations économiques en Afrique.

Dans la même veine, le changement de nom du pays par l'ordonnance 84-43-CNR-PRES du 2 août 1984 (*J.O.B.F.* du 16 août 1984, p. 804), de la République de Haute-Volta en « Burkina Faso », peut être considéré comme un fait marquant de la volonté de transformation de la société par le CNR (Kaboré, 2001, p. 152). Cette volonté est traduite par le choix de Thomas Sankara de « compter sur ses propres forces » (Otayek, 1985, p. 7 ; P. Labazée, 1985, p. 88) pour impulser le développement de son pays dans un contexte où les États appliquent la stratégie du *Self Help* (Keohane, 1984). La stratégie du *Self Help* consiste, pour chaque Etat, à constater que tous les autres États (riches et pauvres) s'endettent et à se convaincre qu'il vaut mieux s'endetter à son tour pour impulser son développement ou la croissance que de rester en marge de la marche générale (Grenier, 2012).

Cette stratégie repose sur la philosophie selon laquelle un Etat a une durée de vie illimitée et que les dettes d'aujourd'hui pourront être remboursées par les générations futures. Elle trouve dans la théorie keynésienne, l'instrument de sa mise en œuvre. L'idée générale du keynésisme se ramène à ceci : l'endettement public (surtout en période de dépression), permet à l'État d'assurer la stabilisation des cycles économiques. De la sorte, la dépense publique, fût-elle au prix d'emprunts, est une arme efficace pour accroître l'activité économique, créer des emplois qui assureront, à

terme, le financement de la dette publique, empêchant ainsi celle-ci de peser sur les générations futures. Le *Deficit Spending*⁵⁰, ou dépenses déficitaires, inspiré de cette approche de la relance économique est ainsi devenu, depuis les années 1960, « un instrument de politique économique » (Y. Grenier, 2012, p. 14). Mais, comme le fait remarquer Robert Keohane, la pratique du *Self-help* par un Etat repose sur l'ignorance des agissements des autres États et leurs rationalités respectives. Certes, l'absence d'une autorité supra-étatique pour sanctionner les éventuels comportements déviants conforte les États dans cette pratique, mais « si tous les États pouvaient prévoir le comportement des autres États, ils abandonneraient leur politique de *Self-help* au profit d'une politique de coopération source davantage et d'utilité » (Keohane, 1984, p. 97).

En appréhendant le sous-développement comme un simple état de manque⁵¹ et, par conséquent, le développement comme « la seule solution possible aux problèmes du monde actuel (G. Rist, 2001, p. 127) dans la mesure où, c'est l'ensemble des activités humaines qui sont maintenant entreprises au nom du développement, le paradigme développementaliste fait de l'endettement public des États l'instrument et le mécanisme de financement du développement. L'ère du développement est aussi celle de l'avènement généralisé de l'espace économique à l'intérieur duquel l'accroissement du PNB constitue l'impératif majeur (G. Rist, 2001, p. 132). Dans cette perspective, l'économie impose son ordre en faisant du commerce le moteur principal de la croissance (G. Rist, 2001, p. 151).

Au cœur du projet volontariste de Thomas Sankara se trouve un réalisme dans la diplomatie de son pays qu'il déploie. En effet, « au moment où le pays des hommes intègres (le Burkina Faso) est

⁵⁰C'est une pratique récurrente de la part des États africains, notamment d'adopter des budgets déficitaires, c'est-à-dire des budgets dans lesquels leurs dépenses dépassent leurs revenus ou recettes en comptant sur l'endettement public pour combler les gaps.

⁵¹ La science économique est fondée sur la notion de rareté en tant que donnée naturelle. Les besoins humains étant illimités, il s'ensuit que la lutte contre la rareté qui revient à celle pour la croissance est permanente.

devenu un objet de curiosité internationale dans un monde évoluant au gré des ambivalences gauche-droite, Thomas Sankara affirme une redéfinition des relations extérieures de son pays à l'ancienne métropole » (Ouattara, 2017, p. 18) en provoquant « une renégociation générale des accords de coopération avec la France, en diversifiant ses relations extérieures » (Y. Lacoste, 1985, cité par P. Labazée, 1985, pp. 87-88). Le repositionnement qu'il effectue en adhérant à l'organisation des pays non-alignés et sa coopération avec des États révolutionnaires et d'idéologie tiers-mondiste, lui permettent de s'émanciper de toute tutelle hégémonique, notamment celle du bloc de l'Ouest ou de l'Est.

C'est certainement pour toutes ces raisons que Bruno Jaffré (2017, p. 6) pense que « Thomas Sankara est le type de dirigeant qu'il faut pour l'Afrique ». Sans partager nécessairement une telle conviction, il nous semble que Thomas Sankara a eu le mérite de poser, avec acuité, le problème du développement de l'Afrique, puisqu'en définitive, toute la problématique de l'endettement public des États d'Afrique (celles des flux financiers en général circulant sur ce continent) a pour ultime finalité leur développement.

Plusieurs décennies après la mise en œuvre de ce modèle de développement fondé sur l'endettement public, dans les pays d'Afrique, le PNUD (1991, p. 2), sous forme d'aveu, admet les limites de cet économisme technocratique tout en indiquant la voie à suivre lorsqu'il écrit que, « de même que le développement économique est nécessaire au développement humain, le développement humain est essentiel à la croissance économique ». Ce constat ouvre pour les Africains, la perspective d'un modèle de développement à concevoir au regard du poids de la dette dans leurs économies respectives et dans leurs relations avec les États du Nord.

Références bibliographiques

ARON Raymond, 1979, *Theory of international Politics*, Addison-Wesley, Reading, Mass.

AUSTIN John Langshaw, 1970, *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil.

BADE Robin, GONZALEZ Patrick et PARKIN Michael, 2010, *Introduction à la microéconomie moderne*, Paris, ERPI.

BATTISTELLA Dario, 2012, *Les théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po.

BERTHELEMY Jean Claude et Girardin Éric, 1991, *Surendettement des pays en voie de développement et stratégies d'ajustement*, Paris, Sirey.

BONILLA Stephania, 2011, *Odious Debt: Law-and-Economics Perspectives*, Gabler.

BOURDIEU Pierre et WACQUANT Loïc, 1992, *Réponses : pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil.

BOURDIEU Pierre, 2000, *Propos sur le champ politique*, Introduction de Philippe Fritsch, Presses universitaires de Lyon

BOURDIEU Pierre, 2004, « *Si le monde social m'est supportable, c'est que je peux m'en indigner. Entretien avec Antoine Spire, Pascal Casanova, Miguel Benassayag* », Paris, aux éditions de l'Aube.

BRAUDEL Fernand, 1985, *La dynamique du capitalisme*, Paris, Flammarion.

CHARILLON Frédéric, 2002, *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po.

CHARMOZ Olivier et Jean-Michel SEVERINO, 2007, *L'aide publique au développement*, Paris, La Découverte,

CNUCED, 2004, *Le développement économique en Afrique. Endettement viable : Oasis ou mirage ?* New-York et Genève, Publications des Nations-Unies

DUPUY Francis, 2008, *Anthropologie économique*, Paris, Armand Colin.

DUROSELLE Jean-Baptiste, 1992, *Tout empire périra. Théorie des relations internationales*, Paris, Armand Colin.

EASTERLY William, 2002, *The Elusive Quest for Growth*, MIT Press.

FATTORELLI, Maria Lucia et al., 2013, *Audit citoyen de la dette publique. Expériences et méthodes*, CADTM (Liège).

GENDRE Bertrand Le, 1962, *L'année prodigieuse*, rééd. Denoël, 2012, 304 p.

GIRI Jacques, 1983, *Le Sabel demain : catastrophe ou renaissance ?* Paris, Karthala.

GOTTINIAUX Pierre et al., 2015, *Les chiffres de la dette 2015*, CADTM (Bruxelles).

GOTTINIUX Pierre et MUNEVAR Daniel et al., 2015, *Les chiffres de la dette 2015*, CADTM- Bruxelles

GRAEBER David, 2013, *Dette 5000 ans d'histoire*, traduit de l'anglais par Françoise et Paul CHEMLA, Paris, Les liens qui Libèrent.

GREFFE Xavier (dir.), 1986, *Science économique et développement endogène*, UNESCO.

GUNDER Frank André, 1972, *Le développement du sous-développement, : l'Amérique latine*, Maspero.

HARVEY David, 2014, *Réflexions après coup sur le Capital de Piketty*, Verso Books.

JAFFRE Bruno, 1989, réédité en 1997, *Burkina Faso. Les années Sankara. De la révolution à la rectification*, Paris, L'Harmattan.

KABORE Roger Bila, 2001, *Histoire politique du Burkina Faso : 1919-2000*, Paris, L'Harmattan, Études africaines.

KEOHANE Robert. O., 1984, « Après l'hégémonie : coopération et discorde dans l'économie politique mondiale », *Affaires internationales*, Vol.61, n°2, DOI :10.2307/2617490.

KING Jeff, 2016, *The Doctrine of Odious Debt in International Law. A Restatement*, Cambridge University Press, « Cambridge Studies in International and Comparative Law ».

KRUMAN Paul R., [1988], « Financing Vs. Forgiving Debt Overhang », In *NBER Working Paper*, n°2486

LA CHAPELLE Bizot de, B. 2001, *La dette des pays en développement (1982-2000)*, Paris, les études de la documentation française.

LEFBVRE Maxime, 2004, *La politique étrangère américaine*, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? ».

LIENEAU Odette, 2014, *Rethinking Sovereign Debt: Politics, Reputation, and Legitimacy in Modern Finance*, Harvard University Press,

MAUSS Marcel, 1968, *Œuvres*, Paris, Les Éditions de Minuit, t.1, pp. 356-477.

MICHALOWSKI Sabine, 2009, *How to Challenge Illegitimate Debt Theory and Legal Case Studies*.

MILLET Damien et TOUSSAINT Éric, 2002, *50 questions, 5 à réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale*, CADTM (Bruxelles), Syllepse (Paris)

MILLET Damien, 2005, *L'Afrique sans dette*, CADTM (Liège), Syllepse (Paris)

NOREL Philippe, 1986, *Les enjeux du développement*, Paris, Syros.

NOREL Philippe, 1990, *Les banques face aux pays endettés*, Syros/Alternatives Edition.

PARKIN, Michael et BADE Robin, 2010, *Foundations of Economics*, Pearson Addison-Wesley, Boston.

PNUD, 1991, *Rapport mondial sur le développement humain*, New York, Paris, Économica.

RAFFINOT, M. 2002, « L'annulation de la dette en débat », in *Cahiers français* n°310, Développement et mondialisation, La documentation française.

RAMONA Coman, 2016, *Méthodes de science politique*, Louvain-La Neuve, De Boeck.

RIST Gilbert, 2001, *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po.

SACK Alexandre Nahum, 1927, *Les effets des transformations des Etats sur leurs dettes publiques et autres obligations financières : traité juridique et financier*, Paris, Recueil, Sirey.

SACHS, Jeffrey D., 1988, « *Conditionality Debt Relief and the Developing Country Debts Crisis* », In NBER Working, n°2644

SERSIRON Nicolas, 2014, *Dette et extractivisme. La résistance ascension d'un duo destructeur*, aux éditions Utopia

SGARD Joseph, 2002, *L'économie de la panique. Faire face aux crises financières*, Paris, la découverte.

SOMÉ Seglaro Abel, 2003, *Éléments d'évaluation des programmes d'ajustement structurel au Burkina Faso*, Ouagadougou, Centre d'Analyse des Politiques Économiques et Sociales (CAPES).

STIGLITZ, Joseph 2002, *La grande désillusion*, Paris, Fayard

TARDY Thierry, 2009, *Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix. Acteurs, activités, défis*, Bruxelles, De Boeck, collection Crisis.

TIBOR Mendé, 1975, *De l'Aide à la recolonisation, Les leçons d'un échec*, Paris, Seuil, Collection livre de Poche.

TOUSSAINT Éric, 2000, *Le FMI : Les peuples entrent en résistance*, Genève, CETIM/CADTM.

TOUSSAINT Éric, 2004, *La finance contre les peuples. La bourse ou la vie*, Paris, CADTM-CETIM-Syllepse.

WAIBEL Michael, 2013, *Sovereign Defaults before International Courts and Tribunals*, Cambridge University Press,

WALTZ Kenneth N., [1979], 1997, *Theory of International Politics*, Addison Wesley, Reading.

WEBER Max, 1995, *Économie et société/ 1. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, [1971], Presses Pocket.

ZAGRÉ Pascal, 1994, *Les politiques économiques du Burkina Faso, une tradition d'ajustement structurel*, Paris, Karthala.

ZIEGLER Jean et RAPP Jean Philippe, 1986, *Thomas Sankara. Un nouveau pouvoir africain, Les classiques des sciences sociales*, Chicoutimi, Québec, pp. 1-192. Texte en version numérique disponible à l'adresse : <http://classiques.uqac.ca/>

ZIEGLER Jean et RAPP Jean Philippe, 1986, *Thomas Sankara. Un nouveau pouvoir africain, Les classiques des sciences sociales*, Chicoutimi, Québec, <http://classiques.uqac.ca/>, pp. 133-165.

ZIEGLER Jean, 2017, *Le discours de Thomas Sankara sur la dette*, Paris, *L'Esprit du Temps*, coll. « Quoi de neuf ».

AZOULAY Gérard, 2011, « Les nouvelles formes de l'aide publique au développement et l'éventuel "retour de l'État" dans les pays d'Afrique subsaharienne », *Mondes en Développement* Vol. 39-2011/1-n°153, pp. 57-70. DOI : 10.3917/med.153.0057

BERR Éric, 2007, « La dette des pays en développement : bilan et perspectives », In *Document de travail n°82, Journal of Economic Literature*, JEL, pp. 1-16.

BIGO Didier, 2015, « Les flux internationaux ; ordre politique et changement social », in COHEN Antonin, LACROIX Bernard,

RIUTORT Philippe, (sous dir.), 2015, *Nouveau manuel de science politique*, Paris, *La Découverte*, pp. 722-730.

BURKINA FASO, *Premier Plan Quinquennal de Développement Populaire 1986-1990*, Rapport Général de synthèse, J.O.B.F., n°804

CASSIRER Ernst, 1933, « Le langage et la construction du monde des objets », in *Journal de Psychologie normale et pathologique*, XXX, pp. 18-44.

CHAUVIN Sophie et GOLITIN Valérie, 2010, « Besoins de financement et viabilité de la dette extérieure dans les pays d'Afrique subsaharienne », in *Bulletin de la Banque de France*, n°179, 1er trimestre 2010, pp. 1-21.

DAUDIN Guillaume et VENTELOU Bruno, 2003, « Aide au développement. Sommes-nous plus ou moins solidaires ? » in, *Revue de l'OFCE*, n°85, pp. 297-310. ff10.3917/reof.085.0297ff. fihal-03471748.

DIAKITE Mamadou, 2020, « Les 11 accords coloniaux tenus pour secrets depuis le 26 décembre 1959, accords ayant expirés le 26 décembre 2019 et supposés entrer en caducité le 26 décembre 2020 », In *L'Ouragan. Quotidien d'Informations générales du Mali*, n°401 du 18 Janvier 2020.

DICALE Laurent, 2021, « Thomas Sankara, son discours sur la dette en 1987 est d'une incroyable actualité », in *Le club Médiapart, Billet de Blog du 15 avril*, <https://blogs.mediapart.fr/laurent-dicale/blog/150421/thomas-Sankara-son-discours-sur-la-dette-en-1987-est-d-une-incroyable-actualite>.

FOUILLEUX Ève, 2009, « À propos de crises mondiales... Quel rôle de la FAO dans les débats internationaux sur les politiques agricoles et alimentaires ? », *Revue française de science politique*, n°4, Vol. 59, pp. 757 à 782.

FROOT Kenneth. A., 1989, « Buyback. Exit Bond and the Optimality of Debt and Liquidity Relief », in *International Economic Review*: Vol. 30, n°1, pp. 49-70.

GRENIER Jean Yves, 2012.

IDLEMOUDEN Khadija, 2009, « Annulations de la dette extérieure et croissance. Une application au cas des "pays pauvres

très endettés” (PPTE). Thèse de doctorat, Economies et finances. Université Paris Dauphine-Paris IX, Français. NNT

JAFFRE Bruno, 2007, « Vivant héritage du président burkinabé assassiné : Thomas Sankara ou la dignité de l’Afrique », in *Le Monde Diplomatique*, pp. 12-13. Texte disponible à l’adresse : <https://www.monde-diplomatique.fr/2007/10/JAFFRE/15202>

JAFFRE Bruno, 2017, « Dossier THOMAS SANKARA : l’affaire est bloquée en France par le secret-défense », in *Sidwaya. Quotidien burkinabè d’informations générales*, n° spécial Octobre 2017, pp. 6-7.

JAFFRE Bruno, 2020, « Biographie de Thomas Sankara » In, COULIBALY Daouda & ZANGA Jacques Dubus « les discours de Thomas Sankara », pp. 11-13.

KONAN Junior, 2021, « Ce que les pays de l’UEMOA doivent à la France » *Sika Finance*, https://www.sikafinance.com/marches/dette-ce-que-les-pays-de-luemoa-doivent-a-la-france_28345, texte publié le 28 11 2021 à 11H 11 [site consulté le 16 mai 2022]

KREMER Michael et JAYACHANDRAN Seema, 2002, « La dette odieuse », in *Finances & Développement* / Juin, pp36-39.

LABAZEE Pascal, 1985. « Les limites d’une politique volontaire : un bilan d’Actuel-développement », In *Politique africaine*, « Le Burkina Faso », n°20, pp.87-90.

LACOSTE Yves, 2019, « Définir la géopolitique », In *Vie publique*, <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/277002-definir-la-geopolitique-par-yves-lacoste> [site consulté le 09/12/2019]

LEGOUTÉ Jean Ronald, 2001, « Définir le développement : historique et dimensions d’un concept plurivoque », *Cahier de recherche* Vol. 1, no1, pp. 1-43. Texte disponible en ligne à l’adresse : <https://ceim.uqam.ca/db/spip.php?article 91>

OTAYEK René, 1985, « Le Burkina Faso », In *Politique africaine*, n°20, pp. 3-9. https://www.persee.fr/doc/polaf_0244-7827_1985_num_20_1_4018

OUEDRAOGO Idrissa, 2016, « À propos de réduction de la dette », Interview accordée à *L’Évènement*. Bimensuel burkinabè d’informations générales, n°333 du 10 Septembre 2016, pp. 7-11.

OUEDRAOGO Jean Baptiste, 1983, « Le CSP ne prétend pas imposer une idéologie, un modèle de société au peuple voltaïque », Discours du Président de la République, Président du CSP au meeting du CSP à la place de la nation, le 26 mars 1983, in *Carrefour africain. Hebdomadaire d'informations générales de l'État voltaïque (burkinabè)*, n°772, du 26 mars 1983, pp. 22-25.

OUEDRAOGO Rabalyam Paul, 2017, « À Douna, Thomas Sankara continue de nourrir les populations », In *Sidwaya. Quotidien burkinabè d'informations générales*, « Thomas Sankara : 30 ans après », numéro spécial, pp. 12-14.

PAIRAULT Thierry, 2024, « Un état de la dette souveraine des pays africains », 2024. ffhalshs-04639872, Document de travail, pp. 1-14.

RAFFINOT Marc, 2002, « L'annulation de la dette en débat », in *Cahiers français* n°310, Développement et mondialisation, La documentation française.

SANGARÉ Salifou, 2022, « Le processus de réforme du système des rémunérations des agents publics de l'Etat burkinabè », in *Sciences et Techniques. Revue burkinabè de la recherche Lettres, Sciences sociales et humaines*, Vol. 38, n° 2, Juillet-décembre 2022, ISSN 1011-6028, pp. 199-240.

SANGARE Salifou, 2023, « La réforme du dialogue social dans l'espace UEMOA. Analyse comparée des HCDS du Burkina Faso et du Sénégal », in *Revue africaine des Sciences sociales*, n°04, pp. 136-167.

SANKARA Thomas, 1983a, « Qui sont les ennemis du peuple ? », Discours prononcé le 26 mars 1983, au meeting du CSP à la place de la nation, le 26 mars 1983, In *Carrefour africain. Hebdomadaire d'informations générales de l'Etat voltaïque (burkinabè)*, n°772 du 1^{er} avril 1983, pp. 18-21.

SANKARA Thomas, 1983b, « À la prise, la décision, et de son exécution » ou le « Discours d'orientation politique » prononcé le 2 octobre 1983 à la radio-télévision nationale, in *Carrefour africain. Hebdomadaire d'informations générales de l'Etat voltaïque (burkinabè)*, n°796 du 4 octobre 1983, pp. 2-14.

SANKARA Thomas, 1984a, « Nul ne peut rien contre le peuple mobilisé ! » Discours de Bobo-Dioulasso à l'occasion de la visite du Président ghanéen John Jerry Rawlings dans la province du Houët, *Carrefour africain. Hebdomadaire d'informations générales de l'Etat voltaïque (burkinabè)*, n° 818 du 17 février 1984, pp. 3-7.

SANKARA Thomas, 1984b, « Le peuple concevra ses besoins économiques », Discours de l'An I de Révolution, prononcé le 04 août 1984 », in *Carrefour africain. Hebdomadaire d'informations générales de l'Etat voltaïque (burkinabè)*, n°843 du 10 Août 1984, pp. 9-13.

SANKARA Thomas, 1984c, « Au Burkina Faso, il n'y a qu'une seule révolution », Conférence de presse du camarade chef de l'État, à l'occasion de l'An I de la RDP, in *Carrefour africain. Hebdomadaire d'informations générales de l'Etat voltaïque (burkinabè)*, n° 843 du 10 août 1984), pp. 14-18.

SANKARA Thomas, 1984d, « Discours devant l'assemblée générale de l'ONU le 4 octobre 1984 », in *Carrefour africain. Hebdomadaire d'informations générales de l'Etat voltaïque (burkinabè)*, n° 851, pp. 2-14.

SANKARA Thomas, 1986a, « Le développement prêt-à-porter : Non ! Développement sur mesure ; Oui. Discours du 08 août 1986 pour l'An III de la révolution, in *Carrefour africain. Hebdomadaire d'informations générales de l'État voltaïque (burkinabè)*, n°947, pp. 8-12

SANKARA Thomas, 1986b, « Nous devons accumuler des victoires », Discours au huitième sommet du Mouvement des pays non-alignés à Harare au Zimbabwe le 3 septembre 1986, in *Carrefour africain, Hebdomadaire d'informations générales de l'État voltaïque (burkinabè)*, n° 952 du 2 septembre 1986, pp. 16-23.

SANKARA Thomas, 1986c, Discours de Thomas Sankara lors de la visite de François Mitterrand à Ouagadougou, le 17 novembre 1986, in *Carrefour africain. Hebdomadaire d'informations générales de l'État voltaïque (burkinabè)*, n° 962 du 21 novembre 1986, pp. 10-15.

SANKARA Thomas, 1987, « Il faut annuler la dette », Discours prononcé le 29 juillet 1987 au Sommet de l'OUA, Addis Abéba, In *Sidwaya. Quotidien burkinabè d'informations générales de l'État voltaïque (burkinabè)*, n°826 du vendredi 31 Juillet 1987, pp. 2-9.

SANOU Tahirou, 2024, « La restructuration de la dette publique en Afrique subsaharienne », in *Revue d'étude et de recherche sur le droit et l'administration dans les pays d'Afrique, Afrilex*, pp. 1-29.

SEARLE John R., 1989, « How performatives work », In *Linguistics and Philosophy* Vol 12, n°5, pp. 535-558, Springer, In <https://www.jstor.org/stable/25001359>

SERVET Jean-Michel, 2010, « Aide au développement : six décennies de trop dits et de non-dits », *Revue de la régulation* n°7, pp. 1-21.

STIGLITZ Joseph, 2000, in *L'autre mondialisation*, Arte, 7 mars 2000 : <https://educ.arte.tv/program/le-monde-selon-stiglitz>

WALT Stephen M., 1998, « *International Relations. One World, Many Theories* », *Foreign Policy*, n°110, pp. 29-46., <http://dx.doi.org/10.2307/1149275>

WENDT Alexander, 1992, « L'anarchie, c'est ce que les États en font : la construction sociale de la politique de puissance », In *Revue Organisation internationale*, n°46, pp. 391-425. <https://doi.org/10.1017/S0020818300027764>

Table des matières

L'éthique de l'enfant au berceau dans l'œuvre de Rousseau ... MILLOGO Zézouma, YAMEOGO Issaka.....	25
Le pacifisme, critique freudienne d'une doctrine à finalité hors de portée ... SORO Nanga Jean.....	47
Facteurs sociaux et communicationnels de la perception de la science par des lycéens ouagalais ... OUEDRAOGO Patoin-Samba Juste Honoré.....	65
Gestion des ressources naturelles partagées en Afrique : un défi écologique et de développement durable ... SORO Donikpoho David.....	97
A. Honneth et la discussion de la théorie critique ... TOUBOUI Bi Drigone Gilles Martial.....	117
L'adaptation au théâtre, entre réappropriation et trahison : de L'Étrange destin de Wangrin de Amadou Hampâté Bâ à Héritage de Douniwata Noël Minoungou ... TARNAGDA Boukary.....	137
Perceptions et usages des technologies de l'information et de la communication au Centre Hospitalier Régional de Tenkodogo au Burkina Faso ... ROUAMBA Palingwindé Inès Zoé Lydia, GAYERI Boama.....	157
Archéologie de sauvetage et patrimoine culturel menacé : cas du permis minier de Tanlouka au Burkina Faso ... KI Léonce.....	179
Facteurs associés à la consommation des drogues illicites chez les élèves des lycées et collèges de la ville de Ouagadougou au Burkina Faso en 2024 ... GNADA Noël, SARIGDA Maurice KIEMDE Adama, TASSEMBEDO Sharrif Azoudine Wendpanga OUEDRAOGO Smaila.....	197

La portée du dialogue dans l'hymne nationale du Mali... DRABO Amba Victorine	231
Analyse anthropobiologique de l'adéquation entre la morphologie et le barème du saut en hauteur chez des élèves ivoiriens en classe d'examen ... COULIBALY Siaka	253
Profil sociodémographique des personnes déplacées internes de Kaya et de Kongoussi (Burkina Faso) ... SAWADOGO P. Maurice, SIA Drissa, ONADJA Yentéma, TIENDREBEOGO W.-T. Cédric Donald, NGUEMELEU Éric Tchouaket.....	273
Déforestation et migration : quand Daloa « la cité verte » devient « la gare d'Italie » ... KOUAKOU Guy Charles Kokoret	291
Prosopographie et Éthiopée dans Soundjata ou l'Épopée Mandingue de Djibril Tamsir Niane ... MONGLOU Beuh Ambroise.....	313
L'impossible acclimatation des moutons mérinos en Haute-Volta (1917-1927) ... SAMBARE Boubacar.....	331
Impératif de sécurité contre le risque de contamination des maladies bactériennes et virales chez les éboueurs des déchets des soins médicaux : cas du C.H.U - OWENDO et de l'I.M.I Professeur Daniel GAHOUMA du Gabon MIHINDOU BOUSSOUGOU Parfait, BOUNDENGHAN Méthode Claudien	351
Facebook, un outil pédagogique au service de l'enseignement primaire au Burkina Faso ... OUÉDRAOGO Boureima, GUBLEWEOGO SORÉ Kadidjatou	369
Les représentations sociales des parents d'élèves sur les cours d'appui dans les établissements d'enseignement secondaire de la ville de Manga ... OUATTARA Issa, DIARRA Bonaventure, BONKOUNGOU Koug-Nongom	403
Les Périls de la culture africaine dans Le Cri de l'espoir de Jean-Pierre Guingané ... KPATCHA Komi, BLAKEMA Afî	421

Entre volontarisme et réalisme : à propos de la pensée du Président Thomas Sankara sur l'annulation de la dette ... SANGARÉ Salifou	447
Neutralité de la dégradation des terres (NDT) dans le nord du Burkina Faso : cartographie selon les ODD 15.3.1 et confrontation aux réalités locales ... OUEDRAOGO Soumaila, YARGA Paul Hahadoubouga, SANKARA Souleymane, YAMEOGO Lassane	501
La syllabe en <i>zarmacine</i> ... OUEDRAOGO Tiga Alain, ILBOUDO W. Charles	525
Politique de maintien de l'ordre et contrôle des barrières de route au Tchad ... MANATOUMA Kelma	543